

**Les Lazaristes et le Collège des Irlandais de Paris : trésors des
archives**

Seán Alexander Smith

Rapport de recherche

2013

Notes de l'auteur

Ce rapport de recherche découle de six semaines de travail aux archives du Centre Culturel Irlandais, du 16 juin au 28 juillet 2013.

Ce rapport est divisé en deux parties. En premier lieu, nous présentons une histoire des charités, des dons et des donations donnés et reçus au Collège pendant la période de l'administration des lazaristes, membres de la Congrégation de la Mission (1858-1939). Nous trouverons ensuite une sélection de documents s'intéressant à l'histoire des lazaristes au Collège, surtout la « culture de charité » menée par eux.

Il est envisagé que plusieurs productions écrites et un discours public résulteront de ce travail.

1. Un article en français pour le journal *Etudes Irlandaises*.
2. Un article en anglais pour le journal *Archivium Hibernicum*, consistant en une présentation de documents avec commentaires et traductions.
3. Une présentation orale à la conférence annuelle de la « Economic and Social History Society of Ireland » en novembre 2013, laquelle s'intitulera « Gallic Gifts : Franco-Irish charitable networks and the Irish College Paris, 1870-1945. » (Déjà acceptée)

Etant donné que cette recherche a découvert d'intéressants documents historiques inconnus, il serait désireux qu'une exposition publique sur la charité et les lazaristes soit faite au Collège, mais ce projet requerrait l'approbation des autorités.

Avis au lecteur: Lorsque la langue originale d'un document n'est pas le français, elle est retenue.

Abréviations :

AN	Archives nationales, Paris.
ACCI	Archives patrimoniales du Centre Culturel Irlandais
AM	<i>Annales de la Congrégation de la Mission et de la compagnie des filles de la Charité</i> . Paris:1833-1963.
OLC	Charles Ouin-la-Croix, administrateur du Collège pendant l'Ambulance militaire (1870-1871).
RC	<i>Recueil des principales circulaires des supérieurs généraux de la Congrégation de la Mission</i> . 3 vols. Paris: Georges Chamerot, 1877-1880.

L'histoire de la charité au Collège des Irlandais

Le visiteur contemporain qui passe par le Centre Culturel Irlandais sera impressionné par la tranquillité qui règne dans l'enceinte des bâtiments. Quoiqu'elle soit environnée de multiples bars et restaurants parsemant le 5^{ème} arrondissement, la cour de cet ancien Collège des Irlandais n'y emprunte rien. Mais le silence enregistré aujourd'hui en fut tout à fait absent le 24 mars 1858. En témoigne une lettre écrite par le ministre de l'Instruction publique en France à l'archevêque de Dublin Daniel Murray peu après cette date, laquelle donna une description des événements qui avait récemment troublé la paix du Collège:

Votre Grandeur a dû apprendre avec un profond sentiment de douleur les désordres affligeants qui viennent d'éclater au Collège irlandais de Paris...[C]e qu'il y a de plus regrettable, c'est que deux professeurs ont eux-mêmes donné l'exemple de l'indiscipline. Révoqués par Mr. Le supérieur qui avait recommandé que les portes du collège leur fussent fermées, ils sont introduits dans une habitation voisine d'où ils ont pénétré dans l'établissement en escaladant un mur mitoyen.¹

D'après une autre lettre envoyée aux évêques irlandais par les deux professeurs en question, les révérends M. Rice et M. Lavelle, datée le 25 mars 1858, ceux-ci ont été exclus du collège bientôt après cet incident par « les domestiques agissant sous la direction du Supérieur: » Selon leur témoignage, « l'un des professeurs a été violemment pris en charge par les domestiques opposés, et les étudiants avaient manifesté la plus grande indignation. »² Sans doute, cette affaire ne laissa pas le Collège dans un état de calme. Dans la correspondance du ministre de l'Instruction, « l'effervescence » produite par ces troubles ne furent domptées qu'après une visite par le cardinal archevêque de Paris.

Les suites de cet incident furent sans précédent. De manière exceptionnelle, le Collège est fermé pendant les vacances d'été et les élèves renvoyés dans leurs familles en Irlande. De plus, des changements au niveau du personnel sont enregistrés. Premièrement, à l'instance du ministre les professeurs Rice et Lavelle sont invités à se retirer du Collège. Plus important, le supérieur John Miley est congédié. Quelques mois plus tard, le Collège se pourvoit de nouveaux administrateurs. Troisième décision : en octobre 1858, la Congrégation de la Mission (dite des Lazaristes) est appelée à prendre la direction de l'établissement, dont l'histoire précédente avait été turbulente, comme l'atteste « l'escalade » de Rice et Lavelle. Dans sa lettre adressée à l'archevêque de Dublin, le ministre s'est dit « convaincu » que le mal « tenait à une cause plus profonde que l'insubordination de deux maîtres », expliquant qu'il venait « de la mauvaise organisation de l'établissement. » Les éléments de ce désordre

¹ ACCI, A2.B193 "Documents concerning the Irish College Paris in 1858." Firmat Rousand à Paul Cullen, 13 avril 1858.

² ACCI, *Proceedings of the board of trustees of the Irish College at Paris*, 1849-1895, avec une note en première page qui date de 1938. "Proceedings of 20 April 1858."

se trouvaient dans l'histoire récente du Collège. Depuis 1828, le Collège se réglait par un statut intérieur approuvé par les évêques d'Irlande et le gouvernement français. En 1849, un nouveau règlement fut promulgué, instituant un « Board of Trustees » (le Conseil) pour gouverner le Collège, une innovation qui sema la division entre les autorités françaises [qui, depuis Napoléon, revendiquaient un droit dans sa gouvernance] et l'épiscopat irlandais. S'y ajoutèrent les hostilités entre le supérieur du Collège et les évêques après l'institution du « Board ». Dans une communication datée 28 juin 1855, les membres du Conseil notèrent leur regret que « [d]es commandes importantes ont été... comme dans les années précédentes désobéies » par le supérieur. Et pour couronner le tout, la discipline intérieure du Collège avait été marquée par un esprit de rébellion parmi les élèves.³

Dans ce contexte, la nomination des lazaristes acquit une importance spéciale. Jamais le Collège ne fut-il contrôlé par des membres d'un institut catholique particulier tel que la Congrégation de la Mission. En général, le choix s'annonça bien car la Congrégation venait très réputée à son nouveau poste. Fondée en 1625 par Vincent de Paul (1581-1660), la *Congrégation* se proposa pour but l'évangélisation des pauvres fidèles de campagne. Peu après, à cette mission principale s'ajouta le désir de travailler à la perfection de l'état sacerdotal. Initialement, ce projet découlait de l'impulsion réformatrice du Concile de Trente (1645-1663) et son décret pour réformer le clergé installa la *Congrégation* en tête des groupes religieux qui dirigeront les séminaires diocésains sous l'ancien régime. Lorsque le tumulte révolutionnaire s'éleva en 1789, elle contrôlait les trois-quarts des séminaires français. Restaurée en France sous Napoléon Bonaparte, la *Congrégation* connut un nouvel essor au dix-neuvième siècle, assumant la responsabilité de plusieurs établissements religieux, pédagogiques et caritatifs.

La place éminente de la Congrégation dans l'Hexagone ne se soumettait pas à aucun doute. Or, parce que le Collège des Irlandais est une institution fondamentalement irlandaise, il est plus avantageux de rappeler le bilan des lazaristes en Irlande au moment de leur nomination. La Congrégation de la Mission a toujours eu des liens forts avec l'Irlande. Premièrement, on trouva des Irlandais parmi les premiers compagnons de Vincent de Paul peu après la fondation de la Congrégation en 1625. En 1638 par exemple, John Skyddie et James Waters, de Cork, entrèrent dans la Congrégation. Ils y furent suivis de Gerald Brin de Cashel (1639), et d'Edmond Barry (1641) et de John Ennery de Limerick (1642).⁴ En total, il est estimé que 20 prêtres sur 400 reçus pendant la vie du fondateur furent irlandais. En deuxième lieu, Vincent de Paul envoya ses missionnaires en Irlande pendant son généralat. En 1645, de Paul eut occasion d'envoyer huit de ses missionnaires pour donner des missions en Irlande, à cette époque affligée par des guerres interreligieuses. En octobre 1646, le groupe de missionnaires quittèrent la France, mais un paradis terrestre ne leur attendait pas. Limitée principalement aux diocèses de Cashel et Limerick, l'histoire de cette première communauté lazariste en Irlande fut pleine de troubles et de douleur pour la Congrégation. Les prêtres catholiques firent l'objet de la persécution : ils furent traqués, condamnés à mort ou bannis.

³ G. Moran, John Miley and the Crisis at the Irish College, Paris, in the 1850s, *Archivium Hibernicum* Vol. 50, (1996), 113-126

⁴ *Annales de la Congrégation de la [M]ission et de la compagnie des filles de la Charité. Paris:1833-1963.*, 72 :175

Inquiété, Vincent de Paul rappela plusieurs de ses missionnaires en août 1648. Bien que les conditions de la mission continuassent d'être fâcheuses (siège, guerre, famine, peste), quatre missionnaires purent exercer leur ministère à Limerick jusqu'en 1652, quand elle se termina définitivement.⁵ Quoique seulement six ans de durée, les résultats de la mission et le comportement des lazaristes gagnèrent l'éloge de certains évêques irlandais.⁶

La première mission des lazaristes en Irlande se termina plus de 200 ans avant leur nomination au Collège en 1858. Cependant, le dix-neuvième siècle avait apporté une seconde tentative d'y installer des disciples de Vincent de Paul. En 1833, quatre prêtres du diocèse de Dublin et un de Cork, avec le soutien de l'archevêque de Dublin, exprimèrent le vœu de former une nouvelle association missionnaire en Irlande, mais ce ne fut qu'en 1839 qu'un groupe de six ecclésiastiques irlandais furent incorporés au corps de la Congrégation de la Mission, appartenant à une nouvelle province irlandaise. En 1841, le supérieur général loua les efforts de la Congrégation en Irlande, faisant allusion au « grand nombre de postulants » qui s'y joignirent et disant qu'elle fut « destinée à se multiplier » dans ce nouveau pays de mission.⁷ Cette prédiction s'avéra être vraie. En 1838, ils se virent nommés à leur premier établissement en Irlande – la paroisse de « Saint Peter's » à Phisboro, Dublin. Au cours de la décennie précédant leur arrivée à Paris, les lazaristes de la nouvelle province, aussi bien que d'autres membres de la « famille vincentienne » augmentèrent leurs activités. En 1848, une maison de la Mission fut établie à Cork, et en 1857 les Filles de la Charité ouvrirent un hôpital à Fairview, Dublin. Il est important de noter que les lazaristes irlandais ne se bornèrent pas à leur premier but organisationnel, puisqu'ils commencèrent la direction de plusieurs établissements pour l'éducation du clergé. Après leur installation au Collège des Irlandais à Paris, les lazaristes devinrent directeurs des séminaires de « St Patrick » à Armagh en 1861, de « St Patrick's Maynooth » en 1888 et dernièrement de « All Hallows College » en 1892.

C'est dans ce contexte – une histoire assez récente d'accroissement et d'une popularité grandissante en Irlande - que l'on doit comprendre la sélection des lazaristes pour le Collège. Bien sûr, leur nomination ne fut pas acceptée par tous. Dans une missive écrite au ministre de l'instruction publique, l'ancien supérieur, Dr Miley, reconnaissait que la « grande difficulté » du gouvernement intérieur du Collège « serait tranchée » avec l'avènement des membres de la Congrégation de la Mission, « dont les vœux, comme Réguliers, et le rapport de dépendance et de subordination complète des professeurs Lazaristes à un supérieur de leur ordre ne peuvent se concilier avec le system de prétention et d'indépendance , fléau et en même temps caractère particulier du régime de 1849. » Cela dit, Dr Miley ne fut pas convaincu que les intérêts financiers du gouvernement français seraient affermis par la nomination, ne serait-ce que parce que les membres d'une « Congrégation de réguliers... appliqués tous au même but, poursuivent naturellement la prospérité de leur ordre avec lequel

⁵ Pierre Coste, *Monsieur Vincent, Le grand saint du grand siècle. 3 vols.* (Paris, 1934) 2 : 201. Un lazariste fut massacré, deux se sauvèrent, et le dernier put se cacher.

⁶ *AM*, 72 :181-182.

⁷ [R]ecueil des principales [C]irculaires des supérieurs généraux de la Congrégation de la Mission, 3 vols. Paris: Georges Chamerot, 1877-1880. 2 : 523

ils s'identifient. » De ceci résulterait, dit-il « l'absorption par la Congrégation, dans un temps donné, de la fortune des fondations » irlandaises.⁸

Nous ne devons pas trop compter sur le témoignage de Dr Miley. Il admettait que ses dispositions concernant les lazaristes étaient « peu charitables », et en s'opposant à leur nomination, il est clair qu'il guettait un rôle dans l'administration future du Collège.⁹ La majorité de commentateurs parlait d'une seule voix en ce qui concernait cette nomination. Le cardinal Reisach, haut personnage de la Curie romaine, annonçait en août 1858 que les évêques irlandais avaient choisi « un parti capable de produire l'effet le plus satisfaisant. »¹⁰ Dans un rapport sans date au préfet de la Propagande, le nonce apostolique en France fut en plein accord avec le cardinal, car, dit-il, les lazaristes « ...sont très estimés en Irlande, et en même temps sont bien vus ici par l'autorité ecclésiastique, et le gouvernement. » Il continuait son éloge, disant que si l'on réussissait « à confier le Collège aux Messieurs de la Mission, il est parfaitement possible d'espérer un avenir meilleur pour lui-même. »¹¹ Pour leur part, les évêques irlandais, sauf quelques exceptions, furent également flatteurs. L'archevêque de Dublin, Paul Cullen, écrivait en mai 1858 que les lazaristes se recommandaient pour avoir établi « deux maisons nombreuses et assez florissantes à Dublin » et que « le mieux serait de [leur] donner le collège... Ils nous donneraient de bons prêtres... »¹²

Il est donc évident que ceux qui promouvaient la nomination des lazaristes avaient surtout en tête la restauration de la discipline ecclésiastique dans une institution importante, et récemment troublée par des désordres. En général, les lazaristes étaient bien réputés pour leur discipline dans la conduite de séminaires diocésains, ce parce qu'ils s'avèrent adeptes à éviter des controverses de tout genre, soit politiques soit doctrinaux. Cependant, la vertu qui distinguait la Congrégation de la Mission fut la charité, ne serait-ce que parce que son fondateur, Vincent de Paul, faisait de la charité le moyen essentiel de son ministère et celui de ses disciples. Ce fut lors d'une conférence consacrée à la charité que de Paul rappelait à ses confrères l'article de leur Règle qui dit « Les actes de charité envers le prochain seront toujours en vigueur parmi nous. »¹³ Avant tout, le nom de « charité » désigne les organisations fondées par Vincent de Paul et ses collaborateurs pour faire avancer son programme, telles que les « Dames de la Charité » et les « Filles de la Charité ». A l'occasion du départ des lazaristes d'Irlande en 1648, l'archevêque de Cashel écrivait à M. Vincent pour le remercier, soulignant « la grande charité » du général et de ses disciples. L'historien Pierre Coste prétend que Vincent de Paul aidait quelques évêques et prêtres irlandais au moment de

⁸ AN, F.17, 14760, 19 août 1858.

⁹ Dr Miley pensait sûrement à lui-même : « le Gouvernement français, faisant choix d'un administrateur séparé, Irlandais de nation, et qui n'appartiendrait pas à la Congrégation, il n'habiterait même pas le Collège, détournera d'elle toute méfiance... »

¹⁰ ACCI, A2.B193, *Documents regarding the Irish College, Paris, in 1858" concernant les troubles de 1858 avec expulsion de deux professeurs*, 1921, 8 : « ...un partito atto a produrre l'effeto il piu soddisfacente »

¹¹ *Ibid.*, 45-47 « ...che sono tanto stimati in Irlanda, e che nel tempo stesso sono qui ben visti dall'autorità Ecclesiastica, e dal Governo. Credo anch'io che riuscendosi a confidare il collegio ai Signori della Missione, si potrebbe fondatamente sperare un migliore avvenire del medesimo. »

¹² *Ibid.*, 18, 24 Cullen au recteur du Collège irlandais et au préfet de la Propagande, 6 May 1858 : Il meglio sarebbe di dare il collegio ai Missionari di San Vincenzo. Essi ci darebbero buoni preti

¹³ Coste, *Saint Vincent de Paul: Correspondance, Conférences, Documents. 13 vols. Paris: Édition Librairie LeCoffre, 1920-1925* : xii: 260.

la persécution de Cromwell.¹⁴ Cette appellation ne fut jamais adoptée pour la galerie: beaucoup d'institutions vincentiennes, même celles avec un but éducatif dominant, témoignait de cette impulsion envers la charité.¹⁵

Du point de vue de la charité, l'histoire du Collège des Irlandais s'insère bien dans la tradition institutionnelle et éthique de la famille vincentienne. Un article apparu dans le Monde en 1873 prétendait que «L'établissement appelé à Paris le Collège irlandais n'est qu'un grand séminaire ecclésiastique, le Saint-Sulpice des diocèses irlandais » mais un survol des documents tenus dans le Centre Culturel Irlandais suffit pour démontrer que l'établissement étaient bien plus que cette observation ne le permet. Dans un premier temps, une analyse des comptes et dépenses permet d'établir l'existence d'une « culture de bienfaisance » au sein de la communauté sacerdotale du Collège. En deuxième lieu, les secours apportés pendant certains « grands moments » de sa vie, surtout les guerres déclenchées en 1870, 1914 et 1939, fournissent d'importants points de repère pour la construction d'une « table de charité » qui n'est nullement symbolique.

La charité ordinaire au Collège

Avant de commencer, il faut constater un fait important : sans ressources, surtout l'argent, la charité est rarement possible. Constat peut-être trop évident, mais pour bien analyser la charité du Collège, il est nécessaire d'emblée de mesurer ses ressources. D'abord, les fondations Irlandaises, accrues au fil des années, fournissaient la plupart des revenus du Collège. Elles consistaient en rentes provenues de divers immeubles à Paris, particulièrement dans le 5^{ème} arrondissement. Les loyers des maisons situées à 15 rue des Carmes, à 9 rue L'homond, à 15 Clos Bruneau et finalement à 5 Passage Saulnier payèrent 80,800 francs pour l'année 1909.¹⁶ S'y ajoutèrent les bourses et pensions fournies à l'administration et destinées aux étudiants-prêtres irlandais. Bien sûr, le Collège avait d'importantes dépenses : impôts, charges des maisons et frais de nourriture pour 1909 frottaient 115,000 francs. Les fondations couvraient aussi les salaires de la communauté lazarisite et les professeurs résidents sur les lieux. Ces dépenses acquittées, il appartenait au Collège de régler les petites dépenses de la maison. Les registres de comptes pour l'établissement indiquent que les sommes données pour des causes caritatives furent payées par la communauté directement. Par exemple, en 1862 les revenus de la communauté consistaient en 920 francs (honoraires de messes) et 6,575 (salaires du personnel payés par les fondations), soit 7,495 francs en total. De ces revenus, l'économiste rapporte que 700 francs furent déboursés pour la charité.¹⁷ Les ressources financières du Collège prirent donc de l'ampleur.

Le Collège et son administration aussi bénéficiaient d'excellentes ressources humaines. A son apogée, l'établissement accueillait 8 professeurs, 90 élèves et 7 domestiques, dont une population excédant fréquemment 100 personnes. Tout ce personnel

¹⁴ Coste, *Grand Saint*, 2:731-733

¹⁵ Smith, S. "Fidelity to founder under the Bourbon regime: the Congregation of the Mission, 1660-1736. Thèse de doctorat (Galway, 2012).

¹⁶ ACCI, A2.e234 Budgets des recettes et des dépenses, de 1909 à 1921, 1924, 1925 (deux pièces) et un sans date.

¹⁷ ACCI, A2.d17, Recette et dépenses 1858-1890. Summary of Accounts for 1862.

faisaient partie d'une seule communauté et, comme nous le verrons, participaient à ses initiatives caritatives. Le temps passé au séminaire créait des liens forts et durables entre les anciens étudiants et professeurs, qui devinrent plus tard de généreux « bienfaiteurs » pour la charité du Collège. Au-delà de ses murs, le Collège pouvait compter sur l'épiscopat irlandais, dont 26 évêques diocésains (et leurs auxiliaires), qui s'intéressaient de plus en plus aux affaires du Collège. En Irlande, il est indéniable que les évêques jouissaient d'un rôle prestigieux dans la société des 19^{ème} et 20^{ème} siècles qui leur permettait de recruter l'assistance publique et privée pour certaines causes, qu'elles soient dans leurs diocèses ou dans un séminaire étranger. Dans le domaine ecclésiastique, le Collège relevait de l'autorité de l'archevêque de Paris, et à certains moments ce haut personnage profitait de sa position pour aider le Collège, et par extension, l'Irlande, lors des moments de crise. Hors de l'Eglise, le Collège jouissait de rapports assez étroits avec la puissance séculière en France – et ses agents, eux aussi, furent disponibles. En somme, dans notre histoire, le Collège puisait dans un réseau assez large pour faire de la charité dans plusieurs endroits : devant la porte du Collège, en France, en Irlande, et souvent ailleurs.

La charité déboursée directement par l'économe de la maison.

Selon les comptes tenus par l'économe, le Collège destinait des sommes d'argent à certaines causes (petites et grandes), mais non pas de façon régulière. De plus, en tant qu'établissement catholique, le Collège et la communauté contribuaient des dons qui ne doivent pas être vus comme des charités strictement parlant. Par exemple, le Collège faisait une contribution annuelle aux causes du pape. En troisième lieu, les registres de comptabilité révèlent que l'économe donnait régulièrement de l'argent aux confrères lazaristes pour être distribué à leur gré. Si nous examinons les dépenses pour 1860, la pratique des dons devient plus claire. Le 3 février 4 francs furent donnés à M. Burton pour la charité ; la même chose pour le mois de mars. Le 20 avril, l'économe donna une somme de 18 francs pour les membres de la communauté pour qu'ils les distribuent. Il faut admettre que ce sont pour la plupart des petites sommes, et il est à supposer que cet argent fut distribué de façon arbitraire et au fur et à mesure que les lazaristes voyaient des pauvres, peut-être dans la rue ou devant les églises de Paris. Quoi qu'en soit l'hypothèse, il est impossible de déterminer les destinataires de ces petites charités. En totale, le montant de petits paiements aux lazaristes pour leurs charités personnelles fut 62 francs 70 centimes. Pareil pour les 126 francs 50 centimes qui furent données « pour les pauvres » de la part de la communauté (payée par l'économe directement) durant 1862.

Si les petites sommes sont un peu mystérieuses, la communauté soutenait les causes générales par des contributions plus grandes et dont les noms nous ont été conservés. Par exemple, le 20 février les lazaristes payèrent une « souscription pour les pauvres en Irlande » de 125 francs. Le 20 juin, 20 francs furent donnés pour « les pauvres à Galway » en Irlande. Plus tard, le 27 septembre, les missionnaires fournirent 50 francs pour « la charité en Irlande. » Pour la plupart, des détails plus spécifiques sont omis, mais certaines souscriptions nous offrent des traces de leurs destinataires. Pour 1862, sans doute la plus intéressante est celle désignée pour « Miss Aylward » (un don de 25 francs fait le 1 décembre). Cette souscription se réfère sans doute à Margaret Aylward, fondatrice en 1857 d'une nouvelle

congrégation religieuse à Dublin, les « Sisters of the Holy Faith », qui prenaient en charge des orphelins catholiques. Se tissaient des liens forts entre les lazaristes irlandais et Sœur Aylward à cette époque : la direction de la nouvelle congrégation fut confiée à un lazariste, John Gowan. Ainsi, il n'est pas étonnant que leurs confrères à Paris souscrivent un abonnement pour soutenir leurs travaux.

Le Collège donnait généreusement à des causes caritatives en Irlande, mais différentes causes nationales attiraient aussi l'attention des lazaristes. Les registres pour 1868 indiquent des charités payées pour une « souscription à un prêtre anglais » de 10 francs. S'y ajouta une souscription de 10 francs faite le même jour à un asile à Calcutta en Inde. En novembre, la communauté donna 10 francs pour une « contribution à la Chine » et en décembre une somme de 5 francs fut marquée pour une « charité pour Lanarck » en Ecosse. Les charités pour l'Inde et pour le curé anglais anonyme restent sans explication, mais celles données à la Chine et l'Ecosse ne doivent pas surprendre. La Congrégation fonda une maison en Ecosse quand l'établissement « St Mary's de Lanarck » commencée en 1856 et achevée en 1859, fut remis aux Pères Lazaristes.¹⁸ Quant à la Chine, les lazaristes avaient une longue histoire de participation missionnaire dans ce pays, y établissant des maisons de mission, surtout auprès des empereurs à Pékin, depuis le 17^{ème} siècle.¹⁹

Durant la première décennie de l'existence d'une communauté lazariste au Collège, la diversité des causes que parrainait l'administration devient de plus en plus impressionnante. Avant tout, le Collège continuait de soutenir des œuvres de bienfaisance en Irlande, et en fait, le nombre de ceux qui faisaient l'objet de sa charité s'accrut. La charité se diversifiaient parmi les causes strictement caritatives et celles plus « humanistes ». Donc, d'un côté, le 2 Septembre 1863, la communauté faisait un don de 25 francs à « Saint Brigid's », sans doute une référence à l'orphelinat fondé par la Sœur Aylward à Dublin. Dans la même ligne, en 1866, 25 francs furent données à « North William St », qui se réfère au « St Vincent de Paul Female Orphanage », une institution qui ouvrit ses portes en 1863. De l'autre côté, en 1864 et en 1865, les lazaristes contribuèrent 25 francs annuellement à la « Catholic University », et bien que l'université en question ne fût pas nommée, elle était probablement la « Catholic University of Ireland » un institut d'études supérieures fondée en 1851 à Dublin et dont le cardinal Newman fut le premier recteur. Mais la charité du Collège s'étendait même plus loin que l'Irlande. En 1865, le Collège affecta 25 francs pour « une charité pour les polonais » et des charités pour des pays européens suivirent. En 1866, les pauvres de Glasgow reçurent 50 francs. Le 6 octobre 1871, le Collège paya une charité pour les « frais de voyage des frères prussiens » - une assez grande somme de 450 francs ! Hors d'Europe, les causes parrainées furent très diverses. Par exemple, en 1866 l'économiste donna 20 francs pour Guadeloupe et 10 pour Bethléem. Le 2 mai 1868, 25 francs furent données à un groupe d'orphelins algériens »

Ces dépenses caritatives s'insèrent bien dans le cadre de « dons routiniers » que faisait la communauté lazariste. Pour la plupart, il s'agissait des sommes assez modestes. En tant que

¹⁸ Le Père Matthew Kavanagh a été prise par le Collège irlandais, Paris, pour être le premier supérieur à Lanarck de St. Mary

¹⁹ AM: 127.

communauté chrétienne, il ne doit pas surprendre que des sommes soient payées de temps en temps, ou de façon assez régulière. Mais la charité du Collège ne se bornait pas à cette charité routinière. Au contraire, elle se voyait plus clairement lors des grands moments de crise, soit dans la localité immédiate du Collège, soit à l'étranger. Ce qui est remarquable pendant les dépenses que nous venons d'analyser, ce sont les sommes affectées à certaines causes irlandaises. Le dix-neuvième siècle était une période mouvementée pour le peuple irlandais. Les détails majeurs de cette époque nous sont assez familiers, donc il n'est pas besoin de tout redire : certains rappels historiques nous suffiront. À commencer, la nation irlandaise fit face à des difficultés économiques considérables, le pire desquelles fut une série de famines. La grande famine irlandaise (1845-1849), laissa le pays exsangue, un événement aux dimensions tragiques dans laquelle environ un million de personnes sont mortes et un million ont émigré. Ces événements ont néanmoins montré la capacité du Collège de se servir de ces liens sur le continent pour faire rassembler un groupe de ressources et de bienfaiteurs pour aider l'Irlande.

Un des documents qui se trouvent aux archives des Collèges apporte un éclairage nouveau sur certains aspects de cette capacité. Dans le *Registre d'administration et de comptabilité (1849-1890)*, nous trouvons une entrée pour le 19 février 1880 expliquant que le « Collège envoya au « Committee to relieve the distress in Ireland » 1800 francs (£72). De ceci plus que £15 furent données par les professeurs et le reste par les étudiants. »²⁰ La détresse en Irlande se rapporte sans doute à celle causée par les échecs successifs des récoltes de 1877 à 1879. En 1880, le manque de nourriture tout au long de la campagne a provoqué une famine généralisée, appelée la « petite famine », car il n'était pas aussi grave que la pénurie enregistrée aux années 1840. C'était pendant cette même période que l'écrivain du *registre* notait la sévérité du temps à Paris, disant entre 1879 et 1880 que la « Seine a gelé de sa source à son embouchure. »²¹ Dans un autre document tenu aux Archives, plus d'informations émergent sur l'activité du Collège pour soulager cette « petite famine ». Dans son rapport annuel adressé aux évêques d'Irlande, le supérieur du Collège, Thomas McNamara, révéla en 1880 que la communauté irlandaise de Paris s'intéressait de près au destin de leurs compatriotes.²² Reconnaisant lui-même que « l'hiver était exceptionnellement long et sévère » et que la communauté du Collège était « heureux de nous servir de notre position ici à Paris pour donner un coup de main au soulagement de la détresse en Irlande » le supérieur déclara que le Collège fut à l'origine de l'effort caritatif :

Nous nous sommes aventurés à adresser un mémoire au cardinal archevêque de Paris [Joseph Guibert]²³, demandant à son Eminence de faire appel, en notre nom, aux fidèles du diocèse,

²⁰ A2.C3, fo. 68

²¹ *Ibid.* fo.81

²² A2.B110. Rapports annuels pour les années 1873-1874, 1874-1875, 1875-1876, 1878-1879, 1879-1880. « Report of the Irish College, Paris, for the year 1879-1880 » 16 June 1880

²³ Joseph Hippolyte Guibert, archevêque de Paris (1871-1886)

dans l'espoir que l'exemple de la métropole serait suivi dans tout le pays. Notre mémoire trouva Son Eminence assez disposé pour venir à notre secours.²⁴

Suite à cet appel, l'effort diocésain pour aider l'Irlande réunit l'archevêque, le clergé régulier et séculier, et les fidèles. Selon le rapport de McNamara, Guibert écrivit un circulaire aux diverses communautés de Paris pour les encourager à témoigner leur sympathie pour les victimes de famine. Il en résulta deux conséquences. Premièrement, une quête se fit dans toutes les églises, et par cela "de généreuses contributions furent transmises à Son Eminence," poursuit McNamara dans son compte-rendu "par des individus charitables et les diverses maisons religieuses" de Paris.²⁵ En deuxième lieu, Guibert établit un comité, dont il fut le président, pour continuer d'organiser et de faciliter l'appel dans son diocèse.

Il existe peu de traces historiques pour le travail que fit ce comité. En ce qui concerne ses membres, à côté de l'archevêque de Paris et quelques curés du diocèse, le supérieur du Collège irlandais y participait aussi bien que « les noms les plus illustres de la noblesse française » En témoigne la liste des personnes, majoritairement femmes, qui organisèrent une « fête de charité » et un sermon publique pour plaider la cause du peuple irlandais. Sous la présidence de Guibert, dix-sept hauts personnages de France, y compris la princesse Amédée de Broglie²⁶, la duchesse d'Estissac²⁷, la baronne Harden-Hickey²⁸, et la maréchale de Mac-Mahon²⁹, aidèrent dans la vente du sermon, lequel fut prononcé le 18 avril 1880 dans l'Eglise de la Madeleine par le dominicain Jacques-Marie-Louis Monsabré, célèbre prédicateur de Notre Dame de Paris. Monsabré utilisa son homélie pour rappeler la charité réciproque entre la France et l'Irlande. Il se souvint des lois pénales prescrivant le catholicisme en Irlande, et le fait que la France « était ouverte et offrait aux proscrits irlandais une généreuse hospitalité », leur permettant de « fonder, près de nos établissements d'éducation, des séminaires et des collèges – une référence aux Collèges des Irlandais à Paris et Bordeaux parmi d'autres établis en France. Aussi Monsabré fit-il allusion aux « sommes considérables que l'Irlande nous a envoyées pendant les mauvais jours », tels que les 200,000 francs donnés par l'Irlande au diocèse de Paris, ruiné pendant la guerre de 1870. Il mentionna l'effort des ambulances irlandaises, parmi lesquelles figuraient celle du Collège des Irlandais à Paris, disant que « [le peuple irlandais] a mis au service de nos malades, de nos blessés, de nos provinces désolées par le passage des armées, toute sa générosité.» Monsabré termina son

²⁴ "We ventured to address a Memorial to the Cardinal Archbishop of Paris, begging his Eminence to appeal, on our behalf, to the faithful of the diocese, in the hope that the example of the Metropolis would be followed throughout the country. Our Memorial found this Eminence quite disposed of himself to come to our aid."

²⁵ « ...generous contributions were forwarded to his Eminence by charitable individuals, and the various religious houses of the city... », 3

²⁶ Marie Charlotte Constance Say (1857-1943), riche héritière et par son mariage princesse de Broglie

²⁷ Radegonde-Euphrasie Bouvery (1832-1901)

²⁸ Femme de l'écrivain franco-américain James Harden-Hickey.

²⁹ Élisabeth de Mac Mahon (1834-1900), fut présidente pendant plusieurs années du comité central de la Croix-Rouge française.

sermon en suppliant « ceux qui m'écoutent de mettre tout leur cœur dans l'acte de charité que je leur demande » pour l'Irlande.³⁰

Les résultats de cet effort furent impressionnants. Selon le rapport de McNamara, la quête accompagnant le sermon de la Madeleine produisit plus de 25,000 francs, c'est-à-dire plus d'un millier de livres. L'exemple de la capitale fut suivi par des souscriptions nationales, et McNamara affirma que d'autres évêques de France réclamaient l'assistance charitable de leurs fidèles. Selon le supérieur, une somme de 600,000 francs fut envoyée par le comité aux évêques d'Irlande, et 100,000 francs donnés par « l'Univers. »

Le Collège et la charité extraordinaire: la guerre de 1870.

Le Collège des Irlandais à Paris ne se trouvait pas en pays neutre. A multiples reprises pendant l'administration des lazaristes, la France se trouvait en état de guerre. Cette longue période vit s'éclater trois conflits majeur. La guerre franco-allemande, qui dura de juillet 1870 à janvier 1871, opposa le Second Empire français au royaume de Prusse et ses alliés. A cette guerre s'ajoutèrent les deux guerres mondiales, la première étant entre 1914 et 1918, et la seconde entre 1948 et 1945. Il est important de se rappeler que la ville de Paris ne s'échappa pas aux horreurs de ces conflits. De surcroit, toutes les trois eurent un impact aigu sur la vie du Collège. Plusieurs fois, la communauté entière (lazaristes, professeurs, étudiants) se vit obligée d'évacuer les lieux. Pendant la guerre de 1870, une ordonnance du 25 aout relative à la sortie des étrangers obligea cette communauté à quitter la France le 28 du même mois, ne pouvant rentrer que le 18 juillet 1871. Il en fut de même pour les guerres mondiales. Pendant ces événements le Collège cessa d'être une institution affectée à l'éducation de jeunes hommes destinés au sacerdoce. Le Collège abandonné, les séminaristes furent normalement transférés à « St Patrick's College », Maynooth en Irlande pour continuer leurs études. Néanmoins, bien que les buts éducatifs du Collège fussent interrompus pendant ces périodes mouvementées de guerre, le Collège resta ouvert pour renouveler ses intérêts caritatifs. Dans ce domaine, nous nous concentrons sur la charité exercée au Collège pendant la guerre de 1870, car les preuves en sont riches et assez nombreuses.

Il n'y a pas lieu ici de réciter l'histoire de la guerre de 1870, mais quelques détails sont fondamentaux. La défaite des forces françaises commença au mois d'aout 1870. Après la première défaite des troupes du Seconde Empire à Wissembourg, l'armée connut une série de malheurs. La ville de Strasbourg est assiégée le 10, suivi peu après par le siège de Metz (21 août). L'encerclement de Sedan entama les derniers soubresauts du régime impérial, qui se vit chaviré le 2 septembre lorsque l'Empereur Napoléon III céda la victoire. Le 19 septembre on vit commencer le siège de Paris. L'administrateur du Collège pendant le siège décrivait la situation de façon dramatique, déclarant que « les Prussiens marchaient rapidement sur Paris, et déjà retentissaient presque à nos portes épouvantées le trot de leurs chevaux et le roulement de leurs canons. »

³⁰ Jacques Monsabré, « Pour l'Irlande » *Allocution prononcé dans l'Eglise de la Madeleine à Paris le 18 avril 1880* (Paris, 1880), 22-23, 29.

Le départ des lazaristes pendant la guerre signifia la fin des charités routinières dispensées par la communauté. Les registres des comptes en témoignent, car les entrées usuelles pour ces charités y manquent pour la période en question. Cependant, il est clair que la nécessité de faire un plus grand acte de charité pendant leur absence pesait sur le supérieur du Collège. Un jour avant la sortie des missionnaires, Thomas McNamara écrivit à l'administrateur des fondations irlandaises en France, Ouin-la-Croix, se disant « heureux » de confier les immeubles du Collège « à votre garde, pendant notre absence, en raison de la guerre qui fait malheureusement rage aujourd'hui en France. » Plus précisément, le supérieur envisageait la mise en place d'une œuvre de bienfaisance :

Dans le cas où vous jugerez convenable par motif de charité et d'humanité d'accorder à Monsieur le Ministre de la Guerre l'un ou l'autre de ces bâtiments pour soigner les soldats français blessés, nous consentons, de grand cœur, à cet emploi temporairement.

Ce fut le commencement de l'ambulance militaire du Collège. Le 8 Septembre 1870, Ouin-La-Croix informa le supérieur que le Collège avait été tout transformé en Ambulance selon « les bonnes et charitables intentions » de la communauté. L'ambulance du Collège fit partie d'un immense effort humanitaire dans la capitale pendant la guerre, et surtout lors du long siège de Paris. Face à de graves déficiences de l'organisation médicale française, un grand nombre de lieux d'hospitalisation s'ajouta aux hôpitaux militaires et civils.³¹ Les blessés furent parfois répartis vers les grandes ambulances installées dans les cinq gares (Nord, Ouest, Lyon, Est et Orléans), les six théâtres (Saint-Martin, Français, Variétés, Italien, Odéon, et Châtelet), et les institutions publiques (par exemple, le palais de l'Industrie et le Conseil d'Etat). Mais aussi, les diverses organisations religieuses de Paris installèrent des ambulances dans leurs bâtiments. Voici le rapport de Jean-Pierre Bonnefont, médecin principal des armées :

Pénétrées du malheureux sort des blessés qui restaient sans aucun secours sur le champ de batailles, les différentes corporations religieuses s'émurent de cet état, organisèrent, sous et par la protection de la charité publique qui ne fait jamais défaut en France, des corps d'infirmiers qui faisaient les premiers pansements et qui transportaient, tant bien que mal, les malheureux blessés dans les couvents ou autres maisons hospitalières voisines de l'action.³²

Un assez grand nombre des « ambulances privées » créées pendant le siège fonctionnèrent sous l'égide soit de la « société de secours aux blessés des armées de terre et de mer », soit du « comité de la Presse ». Née dans le contexte de la signature du traité de Genève, la *société de secours* fit des quêtes en juillet 1870, sans succès. Ce ne fut qu'après les défaites du début août 1870 que le financement pour le soulagement de victimes de guerre décolla. Selon l'historien Bernard Taithe, en une année les dons étrangers s'élevèrent à près de la moitié du revenu total à la disposition de la société française. Pour sa part, la création du *comité de la Presse* débouchent sur de semblables efforts menés par des journaux français, tel que *Le Gaulois*. Bien qu'initialement destiné à être un groupe de collecte de fonds, *le comité de la Presse* vint bientôt rivaliser *la société de secours*, sa souscription publique recueillant

³¹ Bertrand Taithe, *Defeated flesh, welfare, warfare and the making of modern France* (Manchester, 1999) chap.

3

³² Jean-Pierre Bonnefont, « Ambulances internationales et privées » (Paris, 1871), 4.

plus d'un million francs en août 1870. A la fin du mois, la *société de secours* et le *comité de la Presse* finançaient, de façon directe, 217 ambulances, y compris celle du Collège des Irlandais.³³

Il nous reste d'importants documents pour illuminer l'histoire de la charité du Collège pendant que l'ambulance s'y installait. Surtout, deux longues lettres écrites et publiées par l'administrateur Ouin-la-Croix et une de Ricord, médecin-en-chef des Ambulances de la Presse, permettraient une esquisse des faits essentiels. L'ambulance du Collège fut la première des ambulances de la Presse qui fût ouverte, et resta disponible aux soldats blessés du 17 septembre 1870 jusqu'au 20 février 1871.³⁴ Il y avait des différences notables au niveau du personnel qui travaillaient dans les ambulances parisiennes, et l'effort au Collège fut partagé par plusieurs groupes de collaborateurs. Dans sa lettre aux évêques irlandais écrite le 20 février 1871, Ouin-la-Croix fit allusion à l'aide apporté par « une cinquantaine de Dames pieuses et charitables du voisinage du Collège ». Avec leur concours, l'administrateur put descendre « les lits, les tables, les chaises des cellules » des étudiants pour transformer les salles d'études en « vastes dortoirs ». ³⁵ Mais aussi, des « dames patronnesses » passaient la plupart de leur service au dépôt du linge.³⁶ Les agents de religion, eux-aussi, participaient à l'œuvre de l'ambulance. Le 17 septembre 1870, la Communauté des Sœurs de l'Espérance envoya quelques religieuses « pour la garde diurne et nocturne » des malades. Selon Ouin-la-Croix, trois religieuses de cette communauté travaillèrent pendant six mois au Collège, hébergées dans un appartement anciennement occupé par professeur Logue. De plus, la Congrégation des Frères de la Doctrine Chrétienne mit six de ses membres au service de l'ambulance, et Ouin-la-Croix les logea dans l'appartement au deuxième étage appartenant au professeur Ryan.³⁷ Dans toutes les ambulances de la Presse, les frères de la Doctrine Chrétienne furent les infirmiers principaux, s'habillant en tenu ecclésiastique pour secourir les blessés, les brancarder jusqu'aux voitures, les convoier, ramasser et enterrer les morts.³⁸ Selon le témoignage de Ouin-la-Croix, l'un deux, le frère Berrier, mourut « des suites d'une maladie contractée dans notre ambulance. » Finalement, le personnel comptait bien sûr sur un service médical et pharmaceutique, comprenant deux docteurs, deux élèves en médecine et trois pharmaciens.³⁹

L'histoire de l'ambulance a été amplement étudiée ; il n'est pas besoin de la répéter ici.⁴⁰ Il suffit de noter qu'elle jouissait d'une bonne réputation parmi les ambulances privées établies à Paris. Elle n'hébergea pas un grand nombre de soldats, (200 cents malades avant

³³ Taithe, *Defeated Flesh*, 167.

³⁴ ACCI, E4. A9, « "Rapport médico-chirurgical sur l'Ambulance des Irlandais salle 1, service de M[onsieur] le docteur F. de Ranse, adressé à M[onsieur] le docteur Ricord, médecin en chef des Ambulances de la Presse", Paris [ap. 1871]. »

³⁵ ACCI, A2.H87 "Copie de la lettre de Charles Ouin-la-Croix au supérieur Mac Namara, pendant le siège de Paris et la Commune », 20 février 1871, 4

³⁶ *Ibid.* 6

³⁷ *Ibid.* 5

³⁸ Marcel Guivarc'h, *Chirurgie et médecine pendant la guerre et la Commune 1870-1871 : un tournant scientifique et humanitaire* (Paris, 2006), 117

³⁹ ACCI, A2. H87, p.5.

⁴⁰ Justin Dolan Stover, « Witness to War: Charles Ouin-la-Croix and the Irish College, Paris, 1870-1871 », *Études irlandaises*, 36-2 | 2011, 21-38.

décembre 1870, 300 cents hommes en mars 1871, environ 15 morts), mais le docteur Ricord opina qu'elle fut « l'une de celles qui ont à la fois fonctionné le plus longtemps et avec le plus de régularité. » Sans doute, l'action et la sollicitude de Ouin-la-Croix fut décisive dans la création de cette ambulance, mais la charité enregistrée pendant l'ambulance ne se limitait ni à son effort personnel ni à celui de ses nombreux collaborateurs français. Un Dossier conservé aux archives contient la mention des dons et secours charitablement envoyés d'Irlande pour venir en aide aux soldats français malades et blessés qui étaient recueillis et soignés à l'ambulance entre, 17 septembre 1870 et 17 mars 1871. Dans une lettre datée au commencement de l'Ambulance, Ouin-la-Croix suggéra que la quête pour les soldats s'étendit en Irlande propre :

Si on fait une souscription a Castle-Knock, est ce qu'on ne pourrait pas l'appliquer spécialement aux besoins de l'ambulance du Collège irlandais ? Voyez et alors adressez-la-moi, si vous approuvez l'idée. L'œuvre irlandaise serait ainsi continuée au-delà des deux mers.⁴¹

Plus tard, dans deux mémoires de juin 1871, Ouin-la-Croix nota qu'il avait reçu des différentes sommes envoyés par des protecteurs et des fonctionnaires titulaires du Collège, qui avaient principalement pour objet de couvrir les dépenses faites et subies par l'ambulance. Les plus grandes sommes venaient de deux évêques irlandais. John MacHale, le célèbre archevêque de Tuam fournit 2000 francs⁴² ; son collègue l'évêque de Clogher donna 1000 francs. Pour leur part, les lazaristes du Collège envoyèrent des sommes considérables. Le supérieur McNamara fit don de 3287.50 francs et l'économiste, Thomas Murphy, en fournit 1072. Les dons ecclésiastiques furent accompagnés de deux, un de 250 francs par « Mr Byrne, au nom des habitants d'Athy » et l'autre de 25 francs par un charitable anonyme d'Irlande. Le total de ces dons fut de 7,634.50 francs. Cependant, l'absence des lazaristes provoqua des problèmes dans l'administration de leur charité. En témoigne le désaccord soulevé entre le supérieur du Collège et l'administrateur Ouin-la-Croix en ce qui touchait certaines dépenses jugées frivoles par les donateurs. Dans une lettre adressée à un confrère le 28 juillet 1871, le supérieur s'inquiétait de ce qu'il croyait être des paiements plus esthétiques que caritatifs, disant qu'Ouin-la-Croix avait trop dépensé sur « les petites choses au sujet de la maison. »⁴³ Nous apprenons de la correspondance d'Ouin-la-Croix que le supérieur des lazaristes avait eu quelques objections sur l'achat d'objets commémoratifs pendant son absence, tels que deux peintures du siège de Paris coûtant 400 francs, une somme prélevée sur le don de l'évêque de Clogher. Se disant « désolé que ces choses-là aient pu causer de la contrariété », Ouin-la-Croix accepta les remontrances du supérieur tout en s'expliquant ainsi :

“Les observations que vous me faites avec une bienveillance qui ne se dément jamais me paraissent très légitimes. Je me suis placé trop exclusivement au point de vue d'un français, de sorte que telles peintures, telles inscriptions, telles dispositions, qui me paraissaient très

⁴¹ OLC to Thomas McNamara, 8 Sept 1870.

⁴² Le don fut donné par Mgr MacHale et son neveu Thomas MacHale, professeur du Collège.

⁴³ ACCI, A2.H82, TM à [inconnu], 28 July 1871

naturelles et convenables, n'ont point trouvé près de vous, au point de vue irlandais, les mêmes appréciations.⁴⁴

Quelles sont les explications pour ces démarches? D'un côté, il est clair dans cette lettre que Ouin-la-Croix réduisait ces différences d'opinion sur cette dépense à son appréciation française pour l'art. En revanche, l'administrateur reposait une meilleure défense sur d'autres arguments. Quelques mois plus tôt, il avait rejeté sans ambages les « insinuations » du supérieur en ce qui concernait les dépenses de l'Ambulance, jugeant que McNamara n'avait pas « une idée exacte des dépenses qu'elle occasionnait chaque jour, chaque mois ». En deuxième lieu, il pria le supérieur de noter « les frais de médicaments, de pansements, de nourriture, de viande, de pain, [et] de vin, [qui] se montaient par chaque mois à six ou huit mille francs. »⁴⁵

Cet incident révèle que les lazaristes, quoi qu'absents, se souciaient vertement pour que les dons envoyés de l'Irlande fussent dépensés de manière honnête. Mais, dans ce cas-là, leur méfiance ne fut pas bien fondée. En fait, les documents provenant de l'Ambulance montrent que la plupart des paiements fut affectée pour le maintien dispendieux de son personnel, le maintien et le nettoyage de ses salles et de ses chambres, qui hébergeaient soldats, médecins, frères, sœurs, et personnel de service. Par exemple, les sommes envoyées d'Irlande au Collège payèrent les fournitures de comestibles à l'Ambulance, tels que le beurre et le fromage, aussi bien que des veillées extraordinaires pour les morts, des réparations d'horlogerie, et même « 500 cartes certificats de décès ». Aussi un « Mémoire d'aumônes faites pendant le siège en octobre, novembre, [et] décembre » indique-t-il que, grâce aux 2,000 francs envoyés de Mgr MacHale, l'Ambulance put faire des aumônes aux pauvres et mendiants à la porte du Collège. En octobre 84.01 francs furent payées pour cet objectif, 120 francs en novembre 180 et en décembre 1870. Sur la somme de 1000 francs offerte par l'évêque de Clogher, Mgr Donnelly, 112 francs et 50 centimes furent payés aux pauvres mendiants en janvier 1871, et 61 francs en février du même an.

Le siège se termina en janvier 1871, mais les coûts aux Collège en sont appréciables. Dans une lettre écrite à Jules Simon le 20 septembre 1871, le supérieur McNamara rappela comment, « [c]onformément à mes instructions, Monsieur Ouin La Croix ne perdit pas un moment pour établir dans le Collège une Ambulance militaire », un arrangement qui permit « à la fois l'exercice de la charité envers les soldats blessés ou malades, et inviolabilité de la maison en toute éventualité, selon le traité de Genève. »⁴⁶ Mais quoique l'établissement à Paris s'échappât aux malheurs de la guerre, il n'en fut pas de même pour la maison de vacances d'Arcueil, de laquelle tout gardien fut absent pendant la guerre. Le supérieur continua, en se plaignant :

Trouvant la place ainsi abandonnée, les forces militaires françaises l'occupèrent et y restèrent assez longtemps : malheureusement ils dévastèrent tellement la maison qu'ils l'ont mise dans

⁴⁴ ACCI, A2.H81, OLC to TM 4 Sept 1871.

⁴⁵ ACC1, A2.H81, OLC to TM, 26 Feb 1871.

⁴⁶ AN, 14760 Thomas McNamara à Jules Simon, 20 septembre 1871, citant une lettre de OLC à McNamara du 28 août 1870.

un état de ruine complète : ils commirent également dans le reste de la propriété de très grands dégâts.⁴⁷

Il n'est pas difficile de discerner la colère du supérieur face à ce comportement (allégué) des soldats français. Invoquant une déclaration de l'administrateur du Collège avant le commencement de l'ambulance en août 1870, le supérieur nota la promesse faite par Ouin-la-Croix que « ces deux propriétés...sont des propriétés appartenant expressément à la Catholique Irlande », et qui seront « respectés par la France, qui n'ignore pas vos amicales et fidèles sympathies envers elle dans la cruelle anxiété ou il plait à Dieu de la placer en ce moment. » Cette promesse ne fut évidemment pas observée et le supérieur s'indigna, rappelant l'effort de la communauté irlandaise dans la provision de la charité envers la France :

Devrais-je ajouter quelle douloureuse coïncidence, c'était que dans le temps même où l'Angleterre et l'Irlande sympathisait avec la France dans ses difficultés, recueillait des secours et envoyait d'immenses contributions pour le soulagement des soldats blessés ou malades, et des autres victimes de la guerre. Alors même que les supérieurs et professeurs de ce collège étaient dans ces louables sollicitudes, les canaux de transmissions de ces milliers de livres, c'était, permettez-moi de le répéter, une douloureuse coïncidence de voir les soldats français s'avancer et détruire une propriété irlandaise protégée par la Grande Bretagne. »⁴⁸

McNamara finit par plaider une « prompte et complète satisfaction » du gouvernement français, mais cet incident avait révélé, peut-être cruellement, que la générosité des lazaristes eut ses contentieux. Selon l'administrateur, l'Ambulance militaire retombait positivement sur le Collège, disant en fait qu'il avait « sauvegardé » l'établissement et « que le Collège en faisant le bien s'en faisait à lui-même. »⁴⁹ Pour le Collège de Paris, cet argument a ses mérites, mais la destruction de la maison de vacances d'Arceuil fit voir de façon compréhensible que ceux qui profitèrent du Collège ne lui rendirent pas toujours autant de services que le Collège lui-même put leur en rendre.

La charité et les deux guerres mondiales

Les deux guerres mondiales offrirent de nouvelles opportunités de mettre le Collège à la disposition de ceux qui en avaient besoin. Quand la Grande guerre s'éclata en 1914, le Collège fut évacué. Dans un circulaire adressé aux évêques en septembre 1914, le supérieur expliqua que le Collège « est occupé par une communauté de sœurs de la Charité, âgées et infirmes, qui, étant obligés d'évacuer leur maison dans la zone des forts de Paris, étaient sans domicile, et à qui j'en ai donné l'usage, avec l'approbation de M. Lesage, membre du Bureau, représentant le ministre de l'Instruction. »⁵⁰ En plus, « La maison d'Arcueil...a été offerte, pour l'usage des réfugiés belges, au préfet de la Seine, qui avait demandé l'usage du Collège à cet effet. » La correspondance à la suite de cette circulaire raconte l'histoire des autres visiteurs et occupants du Collège durant la Grande guerre. Par exemple, le rapport annuel

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ ACCI, A2.H81, OLC à McNamara, 28 février 1871.

⁵⁰ ACCI, A2. H141, « Cinq exemplaires d'une circulaire envoyée aux évêques irlandais (septembre 1914), portant sur l'ouverture du collège reportée à cause de la guerre ».

pour 1916-1917 annonça l'occupation du Collège « par environ 60 réfugiés de Verdun, sous la garde des Sœurs de la Charité, qui gardent la maison en ordre, et vivent à leurs propres frais. »⁵¹

Les documents qui relèvent de la seconde guerre mondiale sont plus informatifs. Pendant la Seconde guerre mondiale, différentes organisations se servirent des locaux du Collège pour des objectifs humains et religieux. Selon le supérieur du Collège, Patrick Travers, peu après l'invasion allemande de la Pologne en septembre 1939, des responsables du « ARP » « m'ont rendu visite et ont demandé l'utilisation de l'une des salles [du Collège] et quelques petites chambres pendant la journée, et je leur ai donné ces derniers. Ils ont installé un centre de lutte contre l'incendie, etc., là-bas. »⁵² Le 14 juin 1940, les forces allemandes occupèrent la ville. Après avoir tenté, sans succès, de rentrer en Irlande, Travers revint au Collège et y resta pendant la guerre. Les allemands installés à Paris, la première menace fut la réquisition possible du Collège par les autorités. En juillet 1940, il décrit ce qui se passa quand un officier du nouveau régime lui rendit visite :

« ...un officier allemand était en bas et voulait me voir, car il se rendait à la réquisition du collège. M. Murphy et M. Cremin [fonctionnaires de la Légation d'Irlande] sont venus avec moi pour voir l'officier, qui était accompagné de quelques soldats et un civil français. Le policier savait peu de français et nous ne connaissions pas l'allemand. Le Français essayait de communiquer à l'agent que le collège était propriété britannique. Nous avons vigoureusement soutenu qu'il était propriété irlandaise et que l'Irlande était resté en dehors de la guerre. Je pense que l'officier se lassa de l'argument. En tout cas il est parti sous l'impression que nous nous attendions nos étudiants pour la rentrée en Septembre. Cela semblait le satisfaire. Jamais ensuite les Allemands ne cherchèrent à interférer avec le collège. »⁵³

Une autre demande qui n'aboutit pas fut la proposition de convertir le Collège en séminaire ecclésiastique sous la protection de l'archevêque de Paris, cardinal Suhard⁵⁴, en 1942. La province lazariste consulta le comité permanent d'évêques, qui approuva la demande. Mais à cause de diverses difficultés ce séminaire ne décolla pas.⁵⁵ Plus tard, plusieurs organisations françaises réussirent à s'installer dans les locaux. Le supérieur confirma en mars 1944 qu'il avait donné en 1943 l'« autorisation pour que le Collège soit utilisé par la « Commission de Ravitaillement », pour le stockage de denrées alimentaires en cas d'urgence »⁵⁶ Travers expliqua plus tard qu'il s'agissait d'une autorité alimentaire locale », qui utilisait « deux ou trois des plus grandes salles » au rez-de-chaussée, dans un but qui permettait au Collège de poursuivre ses objectifs humanitaires, mais aussi pour assurer que le lieu ne fût pas affecté, dit-il, « aux fins moins désirables. »⁵⁷ En tout, environ trois

⁵¹ ACCI, A2. B179, « Rapports annuels pour les années 1912-1913, 1913-1914, 1915-1916, 1916-1917, 1917-1918, 1918-1919, 1919-1920 ». Rapport de 1916-1917.

⁵² Patrick Travers, "Some Experiences During the War Years: The Irish College in Paris 1939-1945," *Colloque, Journal of the Irish Province of the Congregation of the Mission*, n.18 (autumn, 1988), 443.

⁵³ Patrick Travers, "Some Experiences", 447.

⁵⁴ Emmanuel Célestin Suhard, (1874-1949), archevêque de Paris (1940-1949).

⁵⁵ ACCI, A2H.214, Correspondance avec les Ambassades d'Irlande à Paris, Vichy et Berlin (1942-1944), Warnock à Travers, 6 fév 1942.

⁵⁶ *Ibid.* Travers à D.R. McDonald, 7 mars 1944.

⁵⁷ Travers, "Some Experiences," 448.

cents tonnes de nourriture furent stockées dans le Collège jusqu'au moment de l'évacuation de Paris par les Allemands.

La fin de la guerre et la libération de Paris facilitèrent l'arrivée d'autres visiteurs nécessaires au Collège. Une missive du maire du 5^{ème} arrondissement en juin 1945 révèle que le Collège servait de centre d'hébergement pour les prisonniers de guerre de nationalité française et d'autres qui furent rapatriés au début de 1945.⁵⁸ Les divers organismes locaux à Paris, tels que le Collège des Irlandais, constituaient des centres d'accueil où les anciens prisonniers pouvaient se loger et reposer pendant quelques jours avant leur réinsertion sociale. Travers dit qu'il avait été « invité à « donner le collège à cet effet. J'ai accepté, à condition que certaines réparations soient effectuées aux installations électriques et de plomberie, »⁵⁹ et quoique les dates soient imprécises, il semble que Collège avait cette fonction pour six mois environ. Pendant cette période, le Collège reçut très peu de prisonniers français, mais Travers avoua qu'un groupe de prisonniers hollandais y arrivèrent pour deux semaines, suivi d'un groupe d'officiers polonais qui y restèrent trois semaines.⁶⁰

Les derniers occupants du Collège, des réfugiés américains en Europe, vinrent s'installer à la suite de la guerre. Travers raconta plus tard les circonstances de leur mise en place :

Tout le monde a entendu parler du problème des personnes déplacées après la guerre, mais très peu à cette distance pourraient réaliser l'ampleur de ce problème aux autorités anglo-américaines. Sœur Morris, des Sœurs de la Charité, un citoyen américain, que j'avais connu à Paris avant la guerre, travaillait en collaboration avec les autorités de l'armée américaine pour le soulagement de certains d'entre eux. Une de ses grandes difficultés était des logements. Elle m'a demandé de donner les mêmes facilités à l'armée américaine comme j'avais donné aux collectivités locales françaises. Je suis entré en contact avec les autorités de l'armée américaine et a accepté de leur laisser l'utilisation du Collège pour la période où ils en avaient besoin, ils ont précisé trois à six mois. Ils ont convenu de le laisser au moins dans un aussi bon état comme ils l'ont reçu.⁶¹

Une lettre écrite par le commandant des forces américaines à Paris (Seine section), le brigadier-général Pleas B. Rogers, confirma que Travers lui avait permis de faire usage des locaux le 9 juillet 1945 ; Travers lui-même déclara qu'il offrait « gratuitement à l'armée des États-Unis pour le logement des personnes déplacées certaines des pièces des locaux. »⁶² Peu après, un fonctionnaire du Ministère de l'éducation nationale, M. Piguët, fit allusion à « l'occupation, par une centaine de réfugiés de nationalité américaine, qui auraient succédé à des réfugiés français, de l'ensemble des parties habitables du Collège de la rue des Irlandais. » Le supérieur avait consulté le Ministère sur ce projet, qui l'approuva tout en précisant la nécessité de dresser l'état des lieux, pour qu'« aucune contestation ne soit

⁵⁸ ACCI, A2.N1, « Occupation américaine et française du collège : correspondance, inventaire du matériel déposé dans chaque chambre et appartenant au collège, état du matériel mis gracieusement à la disposition de la permanence "défense passive" (1er mai 1940-13 juillet 1945) », 4 juin 1945.

⁵⁹ Travers, "Some Experiences," 454.

⁶⁰ *Ibid.*, 454-455.

⁶¹ *Ibid.*, 455.

⁶² ACCI, A2.N1, Rogers à Travers, 10 juillet 1945 ; Travers à colonel Robert P. Hamilton, juillet 1945.

possible à l'occasion du règlement des dommages, réparation et dégradations à la fin de l'occupation. »⁶³ Le 13 juillet, Travers assure Piguët qu'il prend « toutes les dispositions nécessaires pour sauvegarder les intérêts du Collège... »⁶⁴

L'armée américaine occupa le Collège du 18 juillet au 6 décembre 1945. Le supérieur Patrick Travers fut absent durant cette période ; il nomma Sœurs Morris et M. Rafferty, Sœurs de la Charité de la rue du Bac, pour ses représentantes vis-à-vis des autorités américaines.⁶⁵ L'inventaire des dommages faits au Collège durant cette occupation nota plusieurs dégâts : par exemple, 50 vitres, 20 cruches d'eau, 20 lavabos et 40 porte-savons avaient été brisés.⁶⁶ De plus, Travers fit part aux autorités qu'une photographie avait été volée dans une des salles des professeurs par une personne déplacée.⁶⁷ Ces dégâts furent promptement remédiés par les anciens occupants. Dans une lettre du 10 décembre 1945, le commandant américain Frank A. Allen dit qu'il avait « donné l'ordre que ces dommages soient pleinement réparés et avec toute la diligence nécessaire. ». Il poursuivit en louant l'action charitable des autorités catholiques d'Irlande :

Il convient à ce moment que j'exprime de nouveau aux évêques irlandais à travers vous l'appréciation sincère et chaleureuse de l'armée américaine pour leur générosité en nous permettant l'utilisation du Collège comme un centre pour personnes déplacées réclamant la citoyenneté américaine. Les locaux ont été idéals à cet effet.⁶⁸

L'attraction du Collège pendant ces périodes de conflit fut évidente. En premier, lieu, l'enceinte, avec sa cour, offrait un grand espace – denrée assez rare à Paris *intra-muros*. Travers lui-même reconnut le « problème d'hébergement » qui accompagna la guerre, et les chambres et grandes salles du Collège y fournissaient une solution nette. Deuxièmement, ceux qui eurent l'usage du bâtiment bénéficièrent d'une charité tout à fait authentique : aucun paiement ne leur fut jamais demandé par l'administration. Ce fait fut reconnu par l'armée américaine après qu'elle eut transformé le Collège en centre pour des personnes déplacées en 1945, le général Frank Allen disant que le choix de céder le Collège « a été fait à un moment où il était presque impossible de trouver d'autres logements convenables » à Paris, mais la question de compensation n'a jamais été posée. »⁶⁹ Du point de vue des lazaristes, nous pouvons identifier chez eux, et chez leur supérieur Travers, une « politique de charité » qui eut une valeur éthique et stratégique. D'un côté, le prêt du Collège fut limité presque exclusivement pour des causes caritatives et humanitaires, un fait qui évita des usages strictement « séculiers » et préserva un élément important du ministère de la Congrégation. De l'autre, cet usage lui épargna la menace de réquisition. Comme l'expliqua Travers quand il fut question de permettre l'École Nationale de la France d'outre-mer » d'occuper le Collège, le supérieur rejeta cette proposition, ne serait-ce parce qu' « en passant hors de

⁶³ *Ibid.*, Piguët au même, 12 juillet 1945.

⁶⁴ *Ibid.*, Travers à Piguët, 13 juillet 1945.

⁶⁵ ACCI, A2.N2, "USA occupancy for displaced persons" : Un télégramme, correspondance (10 juillet-10 décembre 1945), déclarations du 10 et du 27 juillet 1945.

⁶⁶ *Ibid.* Travers à R.P. Hamilton, 6 décembre 1945.

⁶⁷ *Ibid.* R.P. Hamilton à Travers, 19 décembre 1945.

⁶⁸ *Ibid.* Frank A. Allen à Travers, 10 décembre 1945.

⁶⁹ *Ibid.*

contrôle irlandais, il serait passible de réquisitions par toute autorité militaire – quelque chose que je souhaiterais éviter autant que possible. »⁷⁰

⁷⁰ ACCI, A2H,214. Travers à McDonald, 7 mars 1944.

Conclusion

Il est trop pertinent de dire que le Collège des Irlandais fut, pendant des siècles, un centre extrêmement important pour l'éducation du clergé irlandais à l'étranger. Ce fut, après tout, la raison de sa création. De 1832 à 1939, le Collège accueillit plus de 2,000 séminaristes irlandais, dont 1,500 procédèrent à l'ordination. Il appartenait à un groupe éminent de collèges irlandais dédiés à cette fonction; les célèbres collèges de Rome, Bordeaux, et Salamanca y figuraient. Bien sûr, même aujourd'hui, le Collège – sous l'égide du Centre Culturel Irlandais – maintient son lien historique à l'éducation en assurant le logement pour des étudiants et des chercheurs irlandais résidant à Paris. Cela dit, il est à noter que lorsqu'en 1672 Louis XIV publia des lettres patentes permettant aux Irlandais de faire achat d'une maison à Paris, il se référa en termes généraux à une institution désignée à « servir de collège et d'hospice » pour leurs compatriotes.⁷¹ A cette époque, le terme hospice signifia un lieu qui donnait l'hospitalité aux pèlerins et aux voyageurs passants. Donc, quoique la vocation du Collège comme un lieu d'éducation reste bien connue, son rôle comme un lieu d'hospitalité, de refuge, et de charité n'a pas eu un traitement académique suffisant.

L'histoire du clergé irlandais à Paris ne peut être comprise sans référence à la charité. Depuis l'arrivée du premier groupe de prêtres irlandais, l'éducation des Irlandais à l'étranger a été faite par « la charité de bienfaiteurs pieux. »⁷² Comme le reconurent des lettres patentes successives, ces ecclésiastiques furent des « pauvres prestres ecoliers...réfugiés en nostre ville de Paris. » En tant que « réfugiés », ces hommes « n'avoient [pas] moyens de vivre sans ausmones », ils dépendaient de donations et de dons pour vivre et s'entretenir. En 1578, le révérend John Lee, un ecclésiastique irlandais qui arriva à Paris avec un petit groupe d'étudiants irlandais, fut reçu « à la charité » par le Collège de Montaigu. Lorsque le Collège de Navarre devint la maison d'accueil pour les irlandais à Paris, en 1624 les évêques d'Irlande écrivirent une lettre aux fidèles de France recommandant cette institution à leur charité.

Les raisons pour lesquelles nous devrions regarder au-delà des attributions strictement pédagogiques du Collège devient d'autant plus irrésistible pendant la période d'administration des lazaristes. Il est indéniable que les lazaristes furent amenés à corriger l'indiscipline ecclésiastique qui régnait avant leur arrivée, mais il n'en demeure pas moins vrai que leur Congrégation fut renommée dans le domaine de la bienfaisance. Les dépenses du Collège montrent d'une façon très claire que l'institution et sa communauté, quoiqu'environnées de murs, ne furent pas du tout introspectives, s'engageant à faire des dons au niveau local et international. Comme nous l'avons vu, les missionnaires lazaristes recevaient régulièrement de petites sommes pour distribuer à leurs propres causes. Cette charité locale s'étendait à tous ceux qui se présentaient à la porte du Collège sans ressources, tels que les « frères prussiens » dont les frais de voyages furent payés par le Collège en octobre 1871, et aux organisations parisiennes consacrées au soulagement des indigents. Cette charité locale transformait

⁷¹ ACCI, A2.B292, «Copies manuscrites des lettres patentes : 1672, 1677, 1680, 1681, s.d. », lettres patentes de Louis XIV, janvier 1672.

⁷² *The Irish College Paris* (John Fowler: Dublin, 1866)

souvent en charité internationale. Bien que le Collège fût situé en France, il fut toujours en liaison avec l'église en Irlande ; un autre lien s'établit en 1858 quand le Collège fut incorporé à la province irlandaise de la Congrégation de la Mission. Nous avons précédemment vu que, tout au long de la période que nous avons considéré, le Collège parraina des activités religieuses, éducatives et caritatives dans la mère patrie. L'établissement fut un bras de l'église irlandaise : comme tel il ne fut pas qu'un lieu de rencontre pour tous ceux et toutes celles qui se trouvaient indigents à Paris et tombaient par hasard sur la rue des Irlandais. Aussi fut-il une escale incontournable pour les besogneux en Irlande. En 1880, la participation du supérieur du Collège aux efforts pour récolter des fonds auprès des parisiens pour la famine en Irlande en témoigna de façon solide.

Il est peut-être vrai que l'histoire de charité au Collège n'aurait pas été aussi impressionnante si l'administration des lazaristes n'avait pas coïncidé avec trois conflits importants. Pendant ces périodes de troubles aigus, il fut presque impossible que l'établissement accomplît sa fonction éducative, car tous les séminaristes et les professeurs quittèrent la ville pour retourner en Irlande. En revanche, ce fut durant ces périodes que le Collège put se revêtir d'une nouvelle fonction sociale : *établissement de charité*. Lorsqu'éclata le conflit franco-prussien en 1870, le Collège, sous la direction temporaire de Ouin-la-Croix, se mobilisa pour soulager les soldats blessés pendant le fameux siège de Paris. L'Ambulance militaire, qui dura six mois, fit du Collège un symbole de la coopération et de la solidarité entre la France et l'Irlande ; évêques, clergé et citoyens contribuèrent finalement à son financement. Plus tard, la grande guerre vit s'installer au Collège des Sœurs de la Charité et un groupe de réfugiés de Verdun. Mais ce fut sans doute la seconde guerre mondiale qui permit au Collège de faire le plus de bien à des groupes bien divers. La Défense passive, la commission de ravitaillement, les anciens prisonniers de guerre (hollandais et polonais), les personnes déplacées (américains), tous ont bénéficié du secours offert par « l'hospice » des Irlandais à Paris.

Au bout du compte, l'idée que le Collège des Irlandais de Paris ne fut qu'un « grand séminaire ecclésiastique, le Saint-Sulpice des diocèses irlandais » admet quelques nuances. La fondation d'un lieu pour l'éducation d'un groupe de prêtres historiquement pauvres et sans ressources fut possible grâce à la magnanimité, la bienveillance, et sans doute la charité de certains bienfaiteurs français, y compris les rois. En 1858, l'arrivée des lazaristes, une société célèbre pour sa charité, vit s'épanouir les actes de charité au Collège, surtout pendant les moments de crise à Paris. Ce fut alors un hommage approprié que les générations du 19^{ème} et 20^{ème} siècle reproduisirent l'acte initial de bienfaisance auprès des irlandais en aidant les pauvres qui passèrent par ses portes.

Document 1

Titre : Deux exemplaires de l'Agreement respecting the Irish College of Paris between the most reverend the undersigned the archbishops of Ireland of one part and the very reverend Philip Dowley visitor of the irish province of the Congregation of the Mission of the other part", 1858.

Type : MS

Cote : D6.a.1

Sommaire

Ce document constitue la première pierre de la vie de la Congrégation de la Mission au Collège des Irlandais à Paris. Il s'agit d'un accord entre, d'un côté, les délégués de la Congrégation et sa province irlandaise (Philip Dowley), et de l'autre, les évêques d'Irlande. Comme l'explique la lettre introductrice du contrat, cet accord est approuvé par le dicastère compétent au Vatican, la Sacrée Congrégation de la Propagande Fide. Il est à remarquer qu'avec le traité, c'est la première fois que le Collège est confié à un institut de prêtres séculiers. Aussi la possibilité de conflit entre le Recteur et le personnel est réduite parce que le contrat suppose que les professeurs seront issus de la Congrégation. (art.6). D'autres provisions méritent d'être soulignées : l'affirmation du contrôle épiscopal du Collège (arts. 1, 2,3)

Langue(s) : Anglais, français

Transcription :

« Paris, octobre 9, 1858

Monseigneur archevêque,

Je ne perds pas un moment de vous informer que dans un entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir ce matin avec Mr le très Revd Supérieur Général des Lazaristes par rapport au transfert de la direction du Collège des Irlandais aux Membres de la Congrégation, il a convenu que la province d'Irlande en peut prendre la Direction avec les conditions suivantes.

1. L'Administration du Collège Irlandais sera confiée d'après le décret de Propaganda Fide aux Pères Lazaristes de la province d'Irlande par les Archevêques Irlandais.
2. Les noms des trois Prêtres dont on doit choisir le Recteur doivent être présentés aux Archevêques par le visiteur de la province d'Irlande.
3. Aussitôt que le recteur sera nommé il sera à lui de choisir le personnel de Directeurs et Professeurs et de tous les Employés dans le Collège.
4. Tout ce qui est relatif à la direction intérieure, enseignement, discipline, économie, sera réglé par le Recteur en observant le règlement qui sera adopté par les Archevêques d'Irlande.

5. Les fonds nécessaires pour le maintien du Collège seront servis au Recteur trimestriellement d'après le budget et qui doit être réglé au commencement de chaque année et présenté à S.E. le Ministre de l'Instruction publique par l'Administrateur des Fondations Irlandaises en France.
6. Les comptes des dépenses du personnel et de fournitures du Collège seront présentés par le Recteur chaque trimestre avec les pièces à l'appui comme a été toujours d'usage par le passé.
7. Un rapport général de l'Etat du Collège et des élèves sera présenté chaque année par le Recteur aux Evêques d'Irlande, et un rapport particulier à chacun des prélats des élèves de son diocèse.
8. Le Recteur aura le droit de renvoyer par rapport aux Elèves.
9. Un Evêque d'Irlande fera une visitation chaque année du Collège.
10. Il est bien entendu que le droit de S.E. le Cardinal Archevêque comme ordinaire par rapport au Collège et ceux du très Révd. Sup. Général par rapport à ces propres sujets seront pleinement reconnus et respectés.
11. Tout en donnant communication de ces conditions à votre Grandeur, Je tiens aussi à témoigner combien le très Révérend Général s'est montré disposé de faire les plus grands sacrifices au profit d'une Eglise si chère que celle d'Irlande au grand et bon St. Vincent dont l'héritage si belle et si bienfaisante est confiée à sa charge.

Agréer Monseigneur Archevêque les sentiments etc.

A Monseigneur Dixon, Archevêque d'Armagh.

And whereas finally the particulars set forth in the said last recited letter have been approved of by the Sacred Congregation de Propaganda Fide as notified by His Grace the archbishop of Dublin aforesaid to his Grace the archbishop of Armagh aforesaid, therefore in pursuance of these premises and in virtue thereof the said Irish College of Paris is hereby confided to and accepted by the Priests of the Irish province of the Congregation of the Mission, upon the conditions and stipulations set forth in the letters herein before recited as also the following:

Art. 1. The number and offices of the Directors are regulated as follows: a superior or Rector, a Dean, a Professor of Moral Theology, a Professor of Dogmatic Theology, a Professor of Sacred Scripture, Ecclesiastical History and Sacred Eloquence, a Professor of Philosophy including Mathematics and Natural Science, a professor of Rhetoric and a Domestic Procurator.

This number is not to be increased or diminished except with the consent of the two contracting parties. They shall, however, be liable at all times to be changed by proper authority, except that in the case of the Rector due notice will be given to the Archbishops and Bishops of Ireland acting through the Board previous to his removal.

Art. 2 The Directors will use such class Treatises as will be appointed by the Bishops of Ireland, acting through the Board.

Art. 3 Nothing of any serious moment as regards either the spiritual or temporal state of the house shall be changed without the approval of the Archbishops as before.

Art. 4. The Burses of the College shall be at the disposal of the Bishops for the respective Dioceses as at present arranged.

Art 5. The Rector shall regulate the dietary in concert with the Board.

Art 6. The Salaries shall be forty pounds sterling per annum for each of the Directors and eighty pounds sterling per annum for the Rector, payable in both cases quarterly and in advance.

If, however, at any time the Rector shall find it necessary to employ as Professors persons not members of the Congregation of the Mission, he shall have power to agree with them for any salary not exceeding sixty four pounds sterling per annum with residence and commons as heretofore or one hundred pounds sterling per annum, residence or commons not included.

Art 7. The Rector and Directors shall, moreover, be suitably maintained, their washing done, and they shall be provided with fuel, light and furniture at the cost of college which, besides, will defray the expenses of postage on the business of the College, of books necessary for their functions as well as of medicine, medical attendance and interment in case of death.

Art 9. The Rector or Directors becoming incapable on account of health of performing their duties shall after fifteen years service have a right to remain in the College and to enjoy, except as to salary, all the advantages of their confreres unless they prefer, with the permission of their superiors, to reside elsewhere, in which case they are to be allowed forty pounds sterling per annum from the funds of the College.

Art. 10. The Rector shall be permitted to exercise hospitality as far as civility and becomingness may require, as also to receive any of his confreres of other houses who from time to time may visit him.

Art 11. The Rector will be at liberty to employ lay brothers of the Congregation in the service of the establishment and will be allowed for each twelve pounds sterling per annum together with the advantages enumerated in article 7.

Art 12. The Rector to be indemnified from the funds of the College immediately on entering into possession thereof to the amount of twelve pounds sterling for himself and each of the Directors on account of travelling and outfit which indemnity is to be allowed him also for every Director being a confrere until the number stipulate for in Art 1 be filled up as also for each lay brother till the serving staff of the house be completed.

Art. 13. All the students destined for admission into the College will have the option of being examined by the visitor for the time being of the Irish province of the Congregation of the Mission, who shall have authority to decide upon their fitness or unfitness for admission, and they shall be required to produce a certificate from him together with a letter from their Bishop, when claiming to be admitted.

Art.14. The annual visitation of the College which is to be held as herein before mentioned by one of the Irish bishops is to be conducted in conformity with the terms of this agreement,

and to take no account of the position of the Rector or Directors in their relation to their superiors whose authority and rights are hereby recognised and shall be allowed free exercise according to the Rules of their Institute in all that regards the internal and spiritual direction of the members who shall be employed in the college.

Art. 15 Whereas the Congregation of the Mission undertakes the charge of the college, altogether in compliance with the express wishes of the Holy See and of the Irish Episcopate, the superiors and Members of the Institute wish it to be distinctly understood, that they shall always hold themselves in readiness to retire from the College when called upon to do so by the Most Reverend and right Reverend the Archbishops and Bishops of Ireland, acting through the Board as at present constituted or assembled in a general Meeting.

Art. 16. This agreement to be executed in Triplicate and to be kept, one copy by the Most Reverend the Archbishop of Armagh, another by the visitor of the Irish province of the Congregation of the Mission and the third by the Rector of the College.

Dated this 20th day of October 1858.

Paul Cullen, Archbishop of Dublin

Joseph Dixon, Archbishop of Armagh

John, Archbishop of Tuam

Philip Dowley, Visitor, CM

Concordat cum originale

Art. 8 Omitted

All travelling by the Rector or Directors on business connected with the College shall be at the expense of the College. »

Sources complémentaires:

Recueil des principales circulaires des supérieurs généraux de la Congrégation de la Mission, vol.2, 288-289. L'annonce de la nomination des lazaristes, 1 janvier 1859.

J'ai à vous signaler un fait qui en sera, à vos yeux, une preuve bien sensible, et qui excitera une bien grande joie dans vos âmes. Vous savez tout le tendre intérêt que saint Vincent portait à l'Église d'Irlande et la générosité avec laquelle il vola à son secours, à l'époque où elle était en proie à la plus horrible et à la plus cruelle persécution. Au moment même où il accueillait si charitablement les catholiques irlandais réfugiés à Paris, où il envoyait d'abondantes aumônes à ceux qui gémissaient sous le poids des chaînes et des tourments, où il détachait de ses missionnaires pour aller consoler, soutenir et assister cette Église désolée, la reine Anne d'Autriche, et à sa suite les âmes généreuses associées à toutes ses œuvres,

eurent la belle et religieuse pensée de fonder à Paris un séminaire destiné à entretenir des élèves de cette contrée malheureuse qui y recevraient une éducation cléricale, dans le but de perpétuer un sacerdoce qui menaçait de s'éteindre dans le sang des martyrs, et que l'absence de toute école ecclésiastique mettait dans l'impossibilité de se renouveler. Deux siècles se sont écoulés depuis que cette pensée s'est réalisée ; et malgré tous les temps mauvais qui ont ravagé la France et fait tomber en ruine tant d'institutions religieuses, durant cette longue période, le séminaire des Irlandais est demeuré debout, soutenu visiblement par la protection du Ciel. Or, cette année, par suite de circonstances fâcheuses qui mirent cet établissement en péril, il fut résolu qu'il serait évacué et sa direction réorganisée sur des bases nouvelles, qui pussent lui assurer un avenir prospère. Des négociations furent ouvertes dans ce but de la part de l'épiscopat irlandais avec le Saint-Siège et avec le gouvernement français. A la suite de ces négociations, intervint un décret de la sacrée Congrégation de la Propagande, accueilli avec acclamation unanime par les évêques d'Irlande, qui appelait notre petite Compagnie à prendre la direction de cet important établissement. Le gouvernement français, de son côté, ayant approuvé qu'il fût placé entre nos mains, le 14 de décembre dernier, sept missionnaires, dont deux Français et cinq Irlandais, avec trois frères coadjuteurs, dont un irlandais et deux Français, en prirent possession. J'eus la consolation de les y installer moi-même en offrant le saint sacrifice dans la chapelle de l'établissement. Je ne vous dirai pas quelle douce émotion éprouvait mon âme en pénétrant dans cette maison au nom de saint Vincent. Vous n'aurez pas de peine à comprendre ce qui devait se passer en moi dans une circonstance qui rappelait si naturellement à mon esprit le souvenir de tout ce qu'avait fait notre bienheureux Père en faveur de la malheureuse Irlande. Sa charité a formé entre cette nation et notre Compagnie des liens d'affection que le temps, qui use tout, n'a pu briser.

Document 2

Titre : *Registre intitulé "Documents regarding the Irish College, Paris, in 1858" concernant les troubles de 1858 avec expulsion de deux professeurs, 1921.*

Type : *Livre imprimé*

Collection d'extraits des Archives de la Congrégation de Propaganda Fide, Rome.

Cote : *A2b193.*

Sommaire:

Voici l'information de la première page: *Documents concerning the Irish College Paris in 1858, Copied at the Propaganda Archives in 1921. Presented by Dr McSheery. Bishop of Iustinianopolis & Vicar Apostolic of the Eastern Vicariate South Africa. SCPF ACTA SC 1858.* Cette collection de documents relève des négociations suivant la proposition des Evêques d'Irlande d'installer la Congrégation de la Mission au Collège des Irlandais. Y figurent un rapport rédigé en août 1858 par Karl August von Reisach, cardinal et haut personnage de la curie romaine; une lettre du nonce apostolique en France au préfet de la Propagande; une autre du Recteur du Collège Dr Miley, au même; deux lettres du cardinal Cullen ; et un rapport de l'archevêque d'Armagh.

Langues : Anglais, français, italien, latin.

Extraits (concernant la Congrégation de la Mission)

Fol. 390, août 1858

Rapport de Carlo Reisach

/8 « Attese poi le varie suscettibilità che in quell'affare si sono eccitate, non poche difficoltà si sarebbero dovute superare a raggiungere lo scopo, se fortunatamente la maggioranza de' Vescovi d'Irlanda non avesse suggerito un partito atto a produrre l'effetto il più soddisfacente. Consiste questo nell'affidare il Collegio Irlandese di Parigi ai Signori della Missione di S. Vincenzo de' Paoli. Per tal modo i sacerdoti addetti finora a quello stabilimento sarebbero tutti egualmente congedati senza alcun disdoro. Il Governo Francese cui sono accettissimi i Lazzaristi vedrebbe con piacere una tale misura, sarebbe tolto il pericolo di nuovi conflitti fra gli Ecclesiastici di un Collegio posto a troppo grande distanza dell'Irlanda perche que' Vescovi possano abbastanza sorvegliarlo, e finalmente il corpo Episcopale d'Irlanda a riserva dell'Arcivescovo di Tuam⁷³ et di qualche suo partigiano, saprebbe con soddisfazione essersi preso dalla S. Sede un espediente che dai vescovi medesimi è stato concepito e raccomandato. »

⁷³ John MacHale, archevêque de Tuam

Lettre du nonce apostolique de Paris au préfet (de la Propagande), sans date.

...[Parlant d'un visite de l'évêque de Kerry à Paris]

45 « Fece Egli sentire a quest' Eminentissimo Arcivescovo (of Armagh), al Signor Ministro de' Culti, ed a me che nulla portebbe piu influire a far conseguire l'intento, che l'affidare la direzione del Collegio ai signori della Missione, che sono tanto stimati in Irlanda, e che nel tempo stesso sono qui ben visti dall'autorita Ecclesiastica, e dal Governo, e si mostrano molti abili nei piccoli, e grandi seminari che sono loro affidati nella direzione della gioventu.

47 Credo anch'io che riuscendosi a confidare il collegio ai Signori della Missione, si potrebbe fondatamente sperare un migliore avvenire del medesimo. »

34 Lettre du Recteur du Collège Irlandais de Paris au préfet

14 Mai 1858

35 « Concernant le projet de donner le collège au Révérends Pères Lazaristes, projet envisagé sérieusement par quelques un des Prélats, mais non par tous ceux, peut-être, qui témoignent de leur sollicitude pour son exécution, j'ai pleinement offert a Monseigneur Cullen⁷⁴ mon concours et mes efforts pour en atteindre le but, en même temps que j'ai cru démontrer 1. Les difficultés s'élevant presque à l'impossibilité, qu'il rencontrera de la part du gouvernement pour son application, et 2. Ma conviction qu'un des motifs pour soulever actuellement la question est simplement pour faire transférer à un autre l'influence exercé jusqu'à ce jour sur le Collège par Monseigneur de Dublin ; et que dans tous les cas il y aurait risque dans l'avenir, peut-être de tendances au Gallicanisme, tandis qu'une tendance contraire sera garanti à tout jamais, et le collège deviendra une succursale , pour ainsi dire, de la Propagande, si au lieu de l'abandonner au « Board » mal vu par le Ministre et démontré incapable de faire bien au collège par le passé il soit intimé à Monseigneur Cullen d'entrer dans la négociation à laquelle SE le Ministre vient de l'inviter déjà à deux reprises. »

23 Cullen au Recteur du Collège Irlandais

6 May 1858

23/24 « Io penso que l'unica via di aggiustare l'affare sarebbe per il Papa di ordinare a Monsignor Dixon o a qualunque altro vescovo di andare a Parigi, e nel nome suo di terminarlo in tal modo da metter fine agli scandali et alla contese.

24 Il meglio sarebbe di dare il collegio ai Missionari di San Vincenzo. Essi ci darebbero buoni preti e che altro potrebbe desiderarsi ? Così le contese intorno ai professori da nominarsi, della loro provincia cesserebbero. Ma niente si puo fare se il Papa non prende la cosa nelle sue mani. »

⁷⁴ Paul Cullen, ancien recteur du Collège et archevêque de Dublin, 1852-1878.

Cullen au préfet de la Propagande

6 May 1858

18 « Mentre pero non si poteva fare niente in riguardo alle cose recentemente succedute, si introdusse il discorso sull'andamento generale del Collegio, e per mettere fine alle turbolenze ed agli scandali che nascono dallo stato attuale, fu proposto il progetto di dar l'amministrazione del Collegio ai Preti della Congregazione di S. Vincenzo che sono assai ben veduti in Irlanda, e hanno due case numerose ed assai fuorenti qui in Dublino.

Io sarei totalmente in favour de' Missionari perche dando ad essi il Collegio, si rimuoverebbe la causa di tante discordie [**19**] che nascono a cagione della scelta de professori, e il collegio sarebbe meglio regolato. Anche il rettore del Collegio non e opposto al progetto. Quale sia il parere del governo Francese, non so, ma siccome I Lazzaristi sono ben veduti, in Francia, facilmente non si opporebbe col progetto accennati. »

Relation du visite fait au Collège Irlandais de Paris par Monseigneur l'Archevêque d'Armagh (sans date)

116 « Hanc propositionem [**pour nommer les Lazarists**] Nuntius apostolicus toto corde amplectitur, simul et cardinalis archiepiscopus Parisiensis, qui mihi dixit “hanc fore in ejus opinione felicissimam solutionem praesentis difficultatis. Minister quoque Imperatoris est prorsus amicus huic propositioni. Dixit: Multa ex magnis seminariis in Gallia iam dirigi a Lazaristis ad plenam satisfactionem gubernii et quod eorum introductionem ad Collegium Hibernorum dirigendum viam occluderet multis difficultatibus, quae forsitan oriri possent inter Gubernium Imperiale et Episcopus Hiberniae. »

Document 3

Titre : *"Proceedings of the board of trustees of the Irish College at Paris", 1849-1895, avec une note en première page qui date de 1938.*

Type : MS

Cote : A2c2.

Sommaire

Ces extraits mettent en évidence les troubles qui caractérisaient la vie du Collège avant que les lazaristes ne s'y installent. Les contentieux découlaient d'une division d'opinion sur le partage d'autorité dans l'administration du Collège : évêques, supérieur, gouvernement français, tous avaient leurs propres intérêts. Mais c'était surtout le désaccord entre les évêques et l'ancien Recteur, Dr Miley, qui saute aux yeux **[Extrait 1]** Nous avons aussi un résumé de l'affaire des « professeurs expulsés », peut-être l'événement qui décida la question de nommer d'autres administrateurs **[Extrait 2]**. D'où la proposition de nommer les lazaristes **[Extraits 3 et 4]**.

Voici ce qui est écrit dans la première page : « *This book, which was in the possession of the late Most Rev. Dr O'Doherty Bishop of Galway was, with the consent of Cardinal MacRory, Chairman of Standing Committee of the Hierarchy, given into the custody of the Rector of the Irish College, Paris, Very Rev Joseph Sheedy C.M*

+ *Michael Browne*

Galway and Kilmacdouagh

Galway 12 August 1938

Minutes of the Board of Trustees/Supreme Council »

Langues: Anglais

Extrait 1

Procès-verbal du 28 juin 1855

« The Board deems it its duty to disapprove most strongly of the Superiors' impeaching the validity or propriety of its acts when officially announced to him by its Secretary.

The Board has observed also with the greatest pain and dissatisfaction that its repeated orders in reference to the expenditure and accounts of the College have been disobeyed.

“The Board has to regret that these, its important commands, have been in this as in former years disobeyed.

It being the duty of all, of the Superieur pre-eminently, to obey the Laws of the College. The Board peremptorily insists on obedience to them whilst they exist, and to all orders, until recalled, that emanate from this Board

The Board shall feel it its duty to require the immediate removal from the College of any person whatever holding office in it who shall hereafter prove disobedient to Laws and orders whilst they exist. »

Extrait 2

Procès-verbal du 20 avril 1858

« At an extraordinary meeting of the Board of the Irish College Paris convened on account of recent occurrences and irregularities in that establishment the members, all attended. His Grace the Archbishop of Armagh was called to the Chair. The following documents were read.

1. A letter from the students of the Irish College dated the 25th March 1858 stating that two of the Professors the Rev. Mr Rice and the Rev. Mr Lavelle, were excluded from the College on the preceding day by the domestics acting under the direction of the Superior: that one of the Professors was violently handled by the opposing domestics; and that the students had manifested the utmost indignation at these proceedings and that the house was actually in the most disorganised state.
2. A letter from the students dated the 27th March reiterating the same statements and adding further particulars
3. A letter or Petition from the Rev Mr. Rice and the Rev. Mr Lavelle stating how they were excluded from the college on the morning of the 24th March, how they appealed to the Cardinal Archbishop (and to the superior and Lord Cowley), (**Ed. Henry Richard Charles Wellesley, 1st Earl Cowley, British Ambassador to France**) and how they submitted a formal complaint in reference to the injuries they suffered – how a Commission was appointed and what its constitution – how they were obliged by the Civil authority to leave France, without being allowed to remain even for attendance at the Commission.
4. A letter from the students to the Right Rev Dr. Derry dated April 12 1858, again describing the unsatisfactory condition of the College and claiming the protection of the Board.
5. A letter from the Rev. Mr Rice and Rev Mr Lavelle dated April 20 1858 announcing the circumstances that have prevented them from attending at the commission – especially their compulsory departure from France.

The Archbishop of Cashel stated that in hearing of the expulsion of the Rev Mr Rice and Rev Mr Lavelle, he wrote to Dr Miley, asking to be informed by what authority he, Dr Miley, dismissed these Professors and received a letter in reply of which the first paragraph is the most relevant. The paragraph is as follows:

It is my most painful duty, seizing the earliest moment allowed me by the pressure of events, to inform your Grace that placed in the alternative of the breaking up of the College or the

exclusion from it of the RR Messrs Rice and Lavelle, I have submitted to the latter as the lesser evil of the two; not, however, till I had previously exhausted every effort by which such a necessity could be averted and resorted to his Em the Card Archbp of Paris for counsel and direction.”

The Archbishop of Cashel then moved and the Archbishop of Dublin seconded a resolution to the effect that the entire management, administration and government of the College be transferred to the Congregation of secular priests known as Vincentians – due care at the same time to be taken that the right of the Irish Bishops to visit the College officially from time to time, as they may see fit, and to control and regulate it, be still upheld in its integrity.

The resolution was fully discussed by the Board, and whilst some of the members were decidedly of opinion that such a change in the Constitution of the Irish College might be made with advantage, others were of opinion that the Board was not competent to adopt so fundamental an alteration; that it appertained to the Bishops of Ireland to decide upon its adoption. On this account the Board has resolved that all the Bishops of Ireland be invited to attend at the Ordinary meeting of this Board on the 23 June next at Maynooth: and that this invitations be conveyed by the Archbishops to their respective suffragans to consider the proposal of the Archbishop of Cashel and at the same to investigate the deplorable occurrences brought before the present meeting, with a view to a decision therein. »

Extrait 3

Procès-verbal du 23 juin 1858

Board notes that a letter from the Cardinal Prefect of the Sacred Congregation of Propaganda Fide was read ‘announcing that the Most Reverend Dr Dixon had been deputed by the Council of the Sacred Congregation to go to Paris and...examine the state of the College and hold communications with the Nuncio and the Imperial Government.

Extrait 4

Procès-verbal du 20 octobre 1858

« The archbishops being unwilling to complicate the arrangement which the Sacred Congregation authorised them to enter into with the Secular Priests of the Congregation of St. Vincent de Paul by the introduction stipulating for the retention of the present professors, the Rev Dr McHale and the Rev. Mr Hogan, in their functions, the Board acting for the Archbishops and Bishops expects that the Rector to be appointed by the Archbishops will retain (in accordance with the rules of the Congregation in force in France, in respect of the professors not Members of the Congregation employed by it, and of the rules to be adopted by the four Archbishops) these Professors who have deserved so well of the College.

The Board directs that the Sec acknowledge the receipt of the latter of M. l'abbé Lacroix, assure him of the very marked respect of this Board, of their grateful appreciation of his services as Professor of French, and beg to refer him, with this testimony of their esteem, to the Rector of the College appointed by the Archbishops to whom now belongs the nomination of Professors.

Resolves that this Board, deeming it inexpedient to enter into a review of the extraordinary removal of the Professors Rev Mr Lavelle and Rev Mr Rice from the Irish College now accepts their resignation and at the same time desires to acknowledge there efficiency in the discharge of their duties whilst engaged there as Professors. »

Document 4**Titre** : Recettes et dépenses (1858-1890)**Type** : MS**Cote** : A2.d17.**Sommaire** :

Ce document constitue une source riche d'information pour ce qui concerne la vie et la charité du Collège sous l'administration des lazaristes. Les dépenses révèlent l'action des membres de la communauté lazariste en faveur de diverses causes caritatives pendant la première décennie de leur direction. Il convient de distinguer trois types de charité exercée dans le Collège: charité locale, charité pour l'Irlande, et charité internationale. En premier lieu, le Collège irlandais hébergeait une communauté de six ou sept missionnaires lazaristes, et chacun d'eux recevait régulièrement des petites sommes pour distribuer à leurs propres causes (e.g., 3 fév 1862, « Charity to Mr.Burton », 4 francs). Cette charité locale s'étendait à tous ceux qui se présentaient à la porte du Collège sans ressources, tels que les « frères prussiens » dont les frais de voyages furent payés par le Collège en octobre 1871, et aux organisations parisiennes consacrées au soulagement des indigents. De 1871 à 1874 le Collège faisait des dons au « British Charitable Fund. » Cette association, fondée en 1823 et placée sous le haut patronage de l'ambassade d'Angleterre, avait pour but de venir en aide, sans distinction de culte, aux Anglais habitant Paris et se trouvant dans la misère.

Le Collège des Irlandais se situe à Paris, mais l'établissement a toujours nourri des liens forts avec la patrie. Outre les centaines de séminaristes irlandais qui y étudiaient sous l'égide des diocèses irlandais, il était un point de rencontre pour les passants du clergé irlandais en France, il comptait parmi ses anciens professeurs des évêques haut placés d'Irlande (e.g. le cardinal Logue), et appartenait à la province irlandaise de la Congrégation de la Mission. Pour ces raisons, le Collège maintenait ses liens avec l'Irlande en parrainant des activités religieuses, éducatives et caritatives [20 juin 1862, 20 francs pour les pauvres de Galway ; 21 novembre 1864, charité pour Clifden].

Dernièrement, le Collège fut une source de financement pour des établissements religieux étrangers (voir par exemple l'entrée pour 14 octobre 1862, 10 francs pour l'asile de Calcutta).

Sommaire de l'an 1861

Charity	16 livres
Contribution to poor fund	57 livres

1862

<u>Date</u>	<u>Type de charité</u>	<u>Montant (francs)</u>
3 février	“charity to poor”	4.20
	Charity to M. Burton	4
	Charity to Arcueil	20
20 février	Subscription to the poor of Ireland	125
mars	Mr Burton charity money	4
1 avril	Charity to lottery for apprentices	20
	Contribution to the Trappist Monks	20
20	Charity money to confreres	18
	Ditto to Superior and snuff	22.50
	Ditto to Mr Campbell	4
	Charity to Poor	8
20 mai	Charity money to confreres – 11	11
	To superior 25	25
	Subscription to Sisters (Ireland)	25
20 juin	Charity to the poor Galway	20
	Charity money Mr McKenna	4
26	Charity	14.5
10 aout	10 Charity money for Mr Burton	4
	Charity money for Mr Murphy 2 months	7
	Charity to Mr McKenna	4
27 septembre	Charity money for Ireland	50
4 octobre	Charity money to Mr Burton	7
14	Charity to the poor	10
	Subscription to English priest	10
	Subscription to Asylum Calcutta	10
<u>25</u>	Charity money to Mr McKenna	<u>4</u>

10 novembre	Contribution to China	10
	Charity money Mr McKenna	8
1 décembre	Subscription to Miss Aylward	25
	Subscription to Sister Josephine	25
<u>3 décembre</u>	Charity to the poor 19	<u>19</u>
	20 Charity money for M Murphy	<u>4</u>
	Charity for Lanarck 5	<u>5</u>
<u>30</u>	<u>Charity to poor</u>	<u>7</u>
Sommaire	Paid to charity	700

1863

20 janvier	Charity	4
	Charity to various objects	20
10 février	Charity to the poor	17
	Charity money to M McKenna	4
	Ditto M Cooney	3
	Ditto M Murphy	5
20 mars	Charity for different objects	57
	Ditto for tickets for bread	27
	Ditto to Sisters of Charity	20
	Ditto to Fr Lyons	34
	Ditto Papal contribution	55
22 avril	<i>Charity to Bureau de bienfaisance</i>	40
	<i>Charity to different objects</i>	12.80
18 juin	Charity	8
3 juillet	Charity money to confreres	5
30 juillet	Charity (petits bons)	91
20 aout	Charity money to confreres	8
2 septembre	Charity etc.	7.50
	Ditto to Mr McGowan's student	20
	Ditto to St Brigids	25
20	Charity money to Mr Murphy	5
16 octobre	Charity	22
15 novembre	Charity to confreres and poor	20
30 décembre	Charity in small sums	19
	Ditto Bureau de bienfaisance	20

	Arceuil	
	Ditto Contribution to Tours	40
	Ditto Petits bons	20

1864

7 février	Charity to Sœurs Arcueil	20
5 février	To various objects	41
	To Papal Fund	50
	To the Bureau de Bienfaisance	40
20 février	Charity 21	21
5 avril	Charity Bons 5	5
	In Small Sums	10.65
	Cont.to Pope	40
5 mai	Charity to Confreres etc. 14	14
6 mai	Charity to Fr Nolan 20	20
	Soeurs 5	5
	Apprentis 10	10
	Small sums 5	5
15 mai	Charity Fr Nolan	19.50
5 juillet	Charity	6
	Charity to St Brigid's	25
	Charity to St Vincent's (Sisters)	25
20 août	Charity paid to Various objects	24.50
	Ditto to confreres	12
20 octobre	Charity To Mr Leonard Blancherstown (sic)	25
	To Dr Spachietra	20
	In Small sums	12
	Propagation of Faith	9.10
	Sainte Enfance	4.20
21 novembre	Charity to Mr McKenna	8
	To Mr Cooney	28
	Notre Dame de Bethune	20
	To Phibsboro	12.50
	Catholic University	25
	To Curé Paris	25
	To Clifden	25
	Papal Contribution	40
	In small sums	11
	To Mairie d'Arcueil	20

1865

5 janvier	Charity Bureau de Bienfaisance	20
	In Smaller sums	22
1 février	Paid charity to confreres etc	46 (to Mr Marty 20)
	Charity to Poles	25
3 mars	Charity	25
10 mars	Charity to Sheffield	20
	Ditto to Carmelites	5
	Ditto to Armagh	6
	Ditto to Confreres	8
	Ditto in small sums	13
30 mars	Charity for Jubilee	30
20 avril	Charity to the Pope	40
	To Mr McKenna	5
	In small sums and lottery	27
	To the superior	29
4 juin	Charity to M McKenna 8	<u>8</u>
	Charity	<u>5 and 151</u>
	Cases for Dr Guinley	<u>8</u>
1 juillet	Charity for M. P Fitzpatrick	<u>41</u>
20 septembre	Paid charity during vacation 33.50	<u>33.50</u>
	Charity	<u>4</u>
<u>20 octobre</u>	20 Paid charity in small sums	<u>10</u>
	Charity to a cure	<u>5</u>
	Vallette à Arcueil	<u>5</u>
	Propagation and Ste Enfance	<u>13.30</u>
20 novembre	Charity 4.20	4.20
	Charity to 2 curés	11.65 and 00.25
	Ditto to Cath. University	25
27 décembre	Charity to Superior	20
	Small sums	6
	To St Bridgids(sic)	25
	To St Josephine	25
	To Pope	40

1866

15 janvier	Charity	9
19 février	Charity	4.50 and 1.50
	To confreres	3.25 and 4.25
	Charity to Guadeloupe Bethléem	20 and 10
20 mars	Charity small sums	3.10
	Contribution to Pope	40
24 avril	24 Charity	9.20
4 juin	Charity Box for Dr Quinn	5.60

	Charity Lotterie Apprentis	5
	Charity Small sums	6.50
	Ditto to Mr McKenna 5 months	20
	Ditto to Mr Guerin	14
10 juillet	Charity	15
juillet/août/septembre	Charity in small sums	10
	To Mr McK and Mr G	12
	To St Brigids	25
	Wexford Convent	25
	North William St	25
	Organ Phibsboro	25
10 octobre	Paid for charity for Glasgow 50	50
25 octobre	Charity for victims of inundations	6.50
	To the widow Valette 5	5
	Per confreres 57	57
15 novembre	Charity	22
30 décembre	Propagation of the Faith	9.10
	Sainte Enfance	4.20
	Contribution to Pope	40
	Lottery	5
	Charity in small sums	6

1867

15 janvier	Charity to confreres	13.50
	Lottery	10
	Small sums	3.50
20 février	Charity	15
1 avril	To Confreres for charity	8
	Charity	14
20 avril	To Sisters in Loudon	25
	To confreres and poor	31
1 juin	Charity to Clifden	25
20 juillet	Charity and to confreres	51
7 octobre	Charity Sisters Dublin	25 & 20
10 octobre	Propagation of Faith and Ste. Enfance 13.30	13.30
	In small sums	10
10 novembre	Charity and to Confreres	28

1868

5 février	Charity contribution to Pope	25
	In small sums	10
15 mars	Charity	5
2 mai	Paid Charity Algerian orphans	25
	In small sums 10	10
	Propagation of the Faith	9
	Contribution to the Pope	25
19 mai	Charity	5
12 juillet	Charity	20
15 novembre	Charity Dr Thompson (died 14 th)	10
1 décembre	Charity	30.50
30 décembre	Charity contribution to the Pope	25

1871

6 octobre	For travelling of Prussian Brothers	450
	Paid charity during the year	487
25 octobre	Paid charity to Orphanage N. William St	25
	Ditto small sums	8
28 novembre	Paid charity to a poor priest	50
18 décembre	Paid to British Charitable Fund	25

1872

10 décembre	Charity to British Charitable Fund	25
-------------	------------------------------------	----

1873

6 février	To Ladies of Charity	20
6 juillet	Paid charity to cercles d'ouvriers	25
16 octobre	Charity to a community	10
21 novembre	Charity to sermon at St Jacques	20
	To the cure of Montrouge	10
	Small charities	7
4 décembre	To British Charitable Fund	25

1874

21 mai	Charity to poor	22
14 mai	Charity to a family in Dublin	25
3 octobre	Charity to Sisters in Ireland	25
14 décembre	To British Fund	25

1875

19 janvier	Charity to Catholic Home	50
28 mai	Paid charity to priests of Jura	125
	Ditto to an Irish priest	43
octobre	Advanced for Convent, Cape of Good Hope	255.50
1 novembre	Sisters N. William St	25
	Bons to poor	12

Document 5

Titre : *Rapports annuels pour les années 1869-1870 (8 exemplaires), 1870-1871 et 1872-1873.*

Type : Imprimés

Cote : A2.b76.

Sommaire:

Ces rapports contiennent les rapports pour la période d'avant et d'après-guerre. L'un d'eux, le "Report of the Irish College, Paris, for the year 1872-1873" est d'un intérêt particulier, car on voit le décret du ministre de l'instruction publique, date le 22 janvier 1873, par lequel la fonction d'Administrateur des fondations Irlandaises fut unie à celle du supérieur du Collège. Dans le domaine de l'activité caritative du Collège, la lettre écrite par le supérieur du Collège le 27 août 1870 reste fondamentale pour la considération du rôle qu'il a joué pendant la guerre Franco-Prussienne. Une copie de la lettre se trouve aux Archives Nationales, sous la cote 14760. Il s'agit de la permission donnée par le supérieur des lazaristes à l'administrateur du Collège (Charles Ouin-la-Croix) d'ouvrir ses portes à la charité (le soin des soldats blessés) pendant leur absence. Voilà l'extrait dans sa version française : « Comme la conservation et le soin des bâtiments du Collège irlandais à Paris et à Arcueil sont sous votre responsabilité, en votre qualité d'Administrateur des Fondations Irlandaises en France, nous sommes heureux de les confier à votre bonne garde pendant notre absence occasionnée par la guerre qui sévit en ce moment si malheureusement en France. Dans le cas où vous jugerez convenable par motif de charité et d'humanité d'accorder à Monsieur le Ministre de la Guerre l'un ou l'autre de ces bâtiments pour soigner les soldats français blessés, nous consentons, de grand cœur, à cet emploi temporairement. Mais il sera nécessaire, en les accordant, de déclarer qu'ils sont, quoique sous la tutelle du Gouvernement français, une propriété Britannique ; et afin de sauvegarder plus efficacement leur neutralité, il sera bon, conformément à l'autorisation de l'Ambassade britannique, d'arborer le drapeau de la Grande Bretagne sur la porte principale, tant à Paris qu'à Arcueil, puisque ces deux places pourraient être occupées par les soldats blessés. »

Langues : *Anglais*

Extrait du rapport du supérieur et des directeurs pour l'année 1870-71

« Irish College Paris, 27th August 1870.

Dear Mr. Administrator

As the preservation and care of the College buildings here and at Arcueil belong to your responsibilities, as Administrator of the Irish Foundations in France, we are happy to confide them to your safekeeping, during our absence, on account of the war now unhappily raging in France.

And in case you consider it proper, on grounds of charity and humanity, to grant to the Minister of War the use of the buildings, or either of them, for the accommodation of French soldiers wounded in battle, we willingly consent to such use being made of them ad interim. But it will be necessary, in making such a grant, to declare at the same time, that the buildings, though in the guardianship of the French government, are nevertheless British property; and with the view of more effectually maintaining their neutrality, it would be well, in pursuance of authorization accorded us by the British Embassy, to display the flag of Great Britain over the gateway, both here and at Arcueil, whilst either or both places may be occupied, as above-mentioned, by wounded soldiers. Bidding you adieu, and hoping that we shall, with God's blessing, soon meet again to congratulate each other on the successful issue of this most terrible of wars,

“I desire to remain, dear Administrator, yours very truly,

Thomas McNamara

Rector of the Irish College, Paris...

...M. Lacroix, on taking possession of the College, lost no time in transforming it into a military ambulance, according to our suggestion, for sick and wounded soldiers. He received 300 of them during the siege, fifteen of whom died in Christian dispositions, having received all the aids and consolations of religion. We were enabled to send from Ireland, for the expenses of the ambulance, about 7000 francs, which came, it may be said, spontaneously into our hands through the bounty, in a great measure, of several of your Lordships. During the siege M. Lacroix contrived to write to us almost every week by ballon post, giving us an account of the College. During the bombardment of the city it was in great danger; shells and other inflammable projectiles fell all around. One fell within your court, and another struck against the front wall, but coming obliquely, it glanced off without doing any injury to the building. M. Lacroix had much to suffer, as well as the other inmates, more particularly during the last month of the siege, when provisions became scarce in the city. They were reduced to the necessity of living on black bread, mule, ass, and even dog flesh. He remained, however, perseveringly at his post, giving proof to the last of his invincible fidelity and devotion to the College. »

When peace was concluded, we thought of returning immediately, and we had the idea that we might be able to re-open the College for the remainder of the year. Suddenly, however, an insurrection broke out in Paris, followed by the deplorable events which have since occurred. During this time of terror, frequent visits were made to College by emissaries of the Commune, with a view to pillage, and M. Lacroix himself was exposed to imminent danger of being seized as a hostage.

Document 6

Titre : Dossiers des dons envoyés par l'Irlande à l'Ambulance militaire installée dans le collège (1869-1871).

Type :MS

Cote : A2.e71

Sommaire :

Ces dossiers constituent une ressource sans parallèle pour faire une esquisse de l'œuvre caritative du Collège pendant l'administration des lazaristes. Placés dans deux grandes pochettes, les documents relevant de cette cote sont soit des mémoires de recettes, soit des quittances. Les documents datent de décembre 1870 à juin 1871. Les mémoires rapportent les dons faits par divers acteurs, y compris les évêques d'Irlande et quelques particuliers, tels que le supérieur du Collège, l'économe, et les citoyens de la ville d'Athy en Irlande. Pour leur part, les quittances justifient les dépenses investies par l'administrateur à l'ambulance militaire du Collège. On en trouve une pour 24 francs, faite le 21 février et payée à M. Scherer pour deux oies. Une autre du 25 février 1871 pour 480 francs, payée pour «500 cartes certificats de décès et notices ayant trait à l'ambulance militaire » et pour 500 copies du « Rapport des événements du siège et de l'existence de l'ambulance militaire du Collège irlandais »

Langues : Anglais

Extrait 1 - A2 e71 (1/2)

« 3287 Fr 50 C

Pendant la guerre des Prussiens

Don de trois mille deux cent quatre-vingt-sept francs, 50 centimes envoyé d'Irlande à l'ambulance du Collège irlandais par les soins charitables de Mr McNamara, supérieur, à M Quin-La Croix, administrateur...

[Le document explique ce don fut distribué en sommes individuelles aux commerçants parisiens pour services rendus à l'ambulance...]

Me Beaupelet, indemnité pour un ancien garçon de l'ambulance, 15f

Mr Poilblan, petits ustensiles en fer pour le service de l'ambulance 2f.20

Me Desjardins, raisins et pruneaux secs pour l'ambulance 15.60

Mr Césana, comestibles pour l'usage de l'ambulance, 55f

Mr Bara, liqueurs stomachiques et fortifiantes 50 f

Mr Hesse, Nettoyage et rabattage de matelas à l'ambulance, 42f50

Mr Pelé, plantes diverses pour le parterre, 35f40

Mr Riboni, arrangement de carte géographique et glace, 25f75
 Mr DeChaux, indemnité pour offices particuliers à l'ambulance, 15f
 Mr Bodin, toile et coutil pour les matelas de l'ambulance, 330f
 Mr Guillemain, lainages molletonneux pour les convalescents, 150f
 Mr Ravon, bougies et cierges pour la chapelle de l'ambulance, 19f60
 Mr Dupuis matelas et couvertures pour l'ambulance 200f
 Mr Robillou, fourniture de viande a l'ambulance, 108 f 95
 Mr Périchet, photographies relatives à l'ambulance, 200f
 Mr Faivre, marbre noir à la mémoire des morts de l'ambulance 400 fr
 Mr Bigolet, fruiteries fournies et corvées de travail 172 fr
 Mr Boucorps, enlèvement de débris divers à l'ambulance, 17f50c
 Mr Plet, fourniture de salaisons variées pour l'ambulance, 92f
 Mr Froc Robert, socle pour une des salles de l'ambulance, 14f
 Mr Chauvin, cartes et billet ayant trait à l'ambulance, 93f
 Mr Chauvin, lettres et imprimés relatifs à l'ambulance 433 fr
 Mr Lambeaux...articles de matelasserie pour l'ambulance 756 fr
Total égal au don envoyé d'Irlande 3287.50

Paris, 15 juin 1871

Certifié : L'administrateur des fondations irlandaises en France »

Extrait 2- A2 e71 (1/2)

1000 francs Pendant la guerre des Prussiens

« Don de mille francs généreusement offerts et envoyés d'Irlande par S.G. Mgr James Donnelly [sic], évêque de Clogher, à l'ambulance militaire du Collège irlandais, Mr Quin-la-Croix, administrateur

[Payés en sommes individuelles à]

Mr Mouy, peinture et vernis pour appropriation à l'ambulance, 3f60

Mr Legrip, réparations dans les salles de l'ambulance, 10f
 Me Scherer, fourniture de deux oies aux convalescents, 24f
 M Sciaux, fournitures d'épicerie à l'ambulance 17f50c
 Mr Mégissier Soubiran, service du vin à l'ambulance, 1f 35c
 Mr Mégissier Soubiran, second mémoire, service du vin à l'ambulance, 18f
 Mr Fournier, pour travail fait à l'ambulance, 5f
 Mr Fournier, autre mémoire de travail à l'ambulance, 40f
 Pauvres et mendiants en janvier et février 1871, 173f50c
 Mr Dubuc, beurre et fromage pour l'ambulance, 70f
 Mr Debeaumont, papier plumes encre et crayons pour les soldats, 61f
 Mr Valette, fourniture de fruteriers, service de l'ambulance, 77f 65c
 Mr Chauvin, travaux de papeterie et impressions diverses, 480f
Total égal au don envoyé par Mgr Donnelly, 1000 francs

Certifié etc

Paris, 15 juin, 1871 »

Extrait 3

« Mémoire

Des secours donnés et aumônes faites à des pauvres, mendiants, à la porte et au nom du Collège irlandais et de son ambulance par le soussigné, représentant les Maitres dudit Collège, absents a l'occasion de la guerre des Prussiens, pendant le bombardement en janvier, et pendant les semaines difficiles de février de 1871.

1. En janvier – 112f 50
2. En février – 61 f

Total 173f 50

Certifiée etc Ch. Ouin-la-Croix

Extrait 4 - A2 e71 (2/2)**Fo.1**

« Ambulance du collège irlandais

Années 1870 -71 Guerre des Prussiens

Guerre de la Commune

Dossier contenant la mention des dons et secours charitablement envoyés d'Irlande pour venir en aide aux soldats français malades et blessés qui étaient recueillis et soignés à l'ambulance que les organisateurs de la Presse française avaient établie dans les salles du Collège irlandais, en 1870, à dater du samedi, de pieuse mémoire, 17 septembre, jusqu'au jour de la fête de St Patrice, 17 mars 1871.

Ces différents dons envoyés par des Protecteurs et des fonctionnaires titulaires du Collège avaient principalement pour objet de couvrir les dépenses faites et subies par le Collège irlandais, dans ses rapports avec l'ambulance militaire, soit dans le maintien dispendieux de son personnel, soit dans l'appropriement [sic] indispensable de ses salles et de ses chambres pour les soldats, les médecins, les frères, les sœurs, et autres personnel de service, soit dans des secours charitables à des pauvres en ces terribles et lamentables circonstances.

Les dons envoyés sont :

Par S.G. Mgr MacHale, archevêque de Tuam-----2000f

Par S.G. Mgr Donnelly, évêque de Clogher___1000f

Par Mr MacNamara, supérieur du Collège, 3287.50

Par Mr Murphy, économiste du Collège, 1072

Par Mr Byrne, au nom des habitants d'Athy____250

Par un charitable anonyme d'Irlande 25f

Le total de ces utiles et si généreux dons est de 7,634.50

Les quittances des dépenses faites acquittées et visées sont jointes au présent dossier

Certifié etc

Paris, 15 juin 1871 Ouin-la-Croix

Fo.2

« Don de deux mille francs généreusement envoyé d'Irlande par S.G. Monseigneur MacHale, archevêque de Tuam, à l'ambulance militaire du Collège Irlandais, à M. Ouin-la-Croix, administrateur

[Payés en sommes individuelles...]

Mr Jean Conus, pour veillées extraordinaires à l'ambulance, 23.99

Mr Yver, pour réparations d'horlogerie à l'ambulance 92 f

Mr Legrip, pour travaux artistiques à l'ambulance, 400f

Mr Bigolet, fourniture de comestibles à l'ambulance 242f

Mémoire d'aumônes faites pendant le siège, octobre, novembre, décembre, 384.01

Mr Hupé, travaux de menuiserie à l'ambulance, 525f

Mr Déré, travaux de serrurerie à l'ambulance, 333f

Total égal au don envoyé par Mgr MacHale 2000f

Certifié etc...15 juin 1871 »

Extrait 5

« 31 décembre 1871

Mémoire des secours donnés et aumônes faites à des pauvres et mendiants à la porte et au nom du Collège et de l'ambulance des Irlandais, par le soussigné, représentant les Maitres du dit Collège absent à l'occasion de la guerre des Prussiens, pendant les dures et nécessiteuses époques d'octobre novembre, décembre de l'année de 1870,

1. En octobre 84.01
2. En novembre 120
3. En décembre 180

Total 384.01

..... »

Document 7

Titre : Rapports annuels pour les années 1873-1874, 1874-1875, 1875-1876, 1878-1879, 1879-1880.

Type : Imprimés

Cote : A2.b110.

Sommaire:

Cet extrait relève des efforts faits par les autorités du Collège et la communauté diocésaine de Paris pour secourir l'Irlande, souffrant d'une famine causée par les échecs successifs des récoltes de 1877 à 1879. Ce document doit être lu conjointement avec *le Registre d'administration et de comptabilité (1849-1890)*, où se trouve une entrée pour le 19 février 1880, qui explique que le "Collège envoya au "Committee to relieve the distress in Ireland" 1800 francs (£72).

Langues : Anglais

Extrait du rapport du Collège pour l'année 1878-1880

(p.1) "We were happy to avail ourselves of our position here in Paris to reach a helping hand towards the relief of the distress in Ireland. We ventured to address a Memorial to the Cardinal Archbishop of Paris, begging his Eminence to appeal, on our behalf, to the faithful of the diocese, in the hope that the example of the Metropolis would be followed throughout the country. Our Memorial found this Eminence quite disposed of himself to come to our aid. He, at once, issued a circular invoking the sympathy of the Clergy, secular and regular, as also of the various communities of the diocese. As a result, collections were made in all the churches, and generous contributions were forwarded to his Eminence by charitable individuals, and the various religious houses of the city.

(p.3) His Eminence followed up this first act of benevolence in our favour by the establish of a Committee composed, to a large extent, of the most illustrious names from the French nobility, consenting, at their request, to be himself their honorary President.

He, moreover, appointed a sermon to be preached by the distinguished Dominican, Father Monsabré, in the great Madeleine Church, which the Very Rev. Parish Priest, himself a member of our Committee, placed at our disposal for the purpose. His Eminence presided over the preparatory arrangements, engaging the good services of a large number of ladies, eminent alike for their piety and their high position in society, who vied with each other in zeal to render the sermon as effective as possible. The Venerable Metropolitan assisted in person, and the proceeds exceeded twenty-five thousand francs, or a thousand pounds. The example of the Capital was soon followed throughout the country, and Bishop after Bishop – the Venerable Hierarchy of France – addressed the faithful of their respective dioceses to excite their sympathy, and obtain their charitable assistance. The total amount realised may be set down approximately at six hundred thousand francs, or twenty-four thousand pounds – counting with the receipts of the Committee the remittances forwarded directly to the

Archbishops and Bishops of Ireland, and a hundred thousand francs, or four thousand pounds, forwarded by the “Univers.”

16th June 1880 – Thomas McNamara

P.S – I take the liberty of enclosing a copy of the Appeal issued by the Committee for the Relief of the Distress in Ireland;...”

Document 8A et B

A

Titre: Cinq exemplaires d'une circulaire envoyée aux évêques irlandais (septembre 1914), portant sur l'ouverture du collège reportée à cause de la guerre.

Cote: A2 H.141

Type: Dactylographié

Sommaire:

Le Collège des Irlandais fut évacué pendant la première guerre mondiale (1914-1918). Cette collection d'extraits présente d'intéressantes indications concernant l'usage que l'on fit des lieux pendant cette période. Dans un circulaire adressé aux évêques (**A**) en septembre 1914, le supérieur explique que le Collège « est occupé par une communauté de sœurs de la Charité, âgées et infirmes, qui, étant obligés d'évacuer leur maison dans la zone des forts de Paris, étaient sans domicile, et à qui j'en ai donné l'usage, avec l'approbation de M. Lesage, membre du Bureau, représentant le ministre de l'Instruction. » En plus, « La maison d'Arcueil...été offerte, pour l'usage des réfugiés belges, au préfet de la Seine, qui avait demandé l'usage du Collège à cet effet. » La correspondance à la suite de cette circulaire (**B**), raconte l'histoire des autres visiteurs et occupants du Collège durant la Grande guerre. Par exemple, le rapport annuel pour 1916-1917[**Extrait 2**] annonce que « depuis juillet 1916, le Collège est occupé par environ 60 réfugiés de Verdun, sous la garde des Sœurs de la Charité, qui gardent la maison en ordre, et vivent à leurs propres frais. »

Langues: Anglais

Extrait 1

Irish College Paris

Saint Joseph's, Blackrock,

Dublin

September 1914

“On 12 August I wrote to inform your Lordships that on account of the war going on in France, the opening of the Irish College in Paris was adjourned to 2nd October, and the

entrance examination to 30th September. Since that date the condition of things has not improved and while war is going on in the vicinity of Paris it would be unwise to bring back the students. The opening of the college must now be adjourned indefinitely. Subject, therefore, to your Lordships' approval: no examination of freshmen will be held this year, since there is no prospect of their being able to commence studies... Following the precedent set in 1870, I left Paris on 2 September, when a siege seemed imminent. The College, 5 rue des Islandais (**sic**), is occupied by a community of aged and infirm Sisters of Charity, who being obliged to evacuate their own house within the zone of the forts of Paris were without a home, and to whom I gave the use of it, with the approval of M. Lesage, Member of the Bureau, representing the Minister of Instruction. The House at Arcueil is in the hands of the usual caretaker; but has been offered, for the use of the Belgian refugees, to the Prefect of the Seine, who had asked for the use of the College for that purpose.

As soon as the danger of a siege has passed away, I purpose to return to Paris.”

I have the honour to remain, My Lords, your most obedient servant

B

Titre : Rapports annuels pour les années 1912-1913, 1913-1914, 1915-1916, 1916-1917, 1917-1918, 1918-1919, 1919-1920.

Type : *Imprimés*

Cote : A2.b179

Extrait 2. Extrait du rapport 1916-17

“My lords,

I have the honour to report on the situation of the Irish College in Paris during the year 1916-1917.

In September 1916, 28 Bursar students of the Irish College were in residence at Maynooth. Three were ordained at Christmas, and seven others finished their course in June 1917. The number remaining to continue their studies next year is 18.

Since July 1916, the College has been occupied by about 60 refugees from Verdun, under the care of Sisters of Charity, who keep the house in order, and live at their own expense.

Extrait 3. Extrait du rapport 1917-18

The refugees from Verdun continued to occupy the College during the year. Early in April, when Paris was being shelled by a long-range gun, and when a still more serious bombardment seemed possible, they left for Angers; but purpose to return as soon as the alarms which led to their departure shall have passed away.

As there was no prospect of a meeting of the Bureau for a considerable time, and as residence in Paris was not altogether free from risk, the Rector was advised to come to Ireland. Before leaving it was his duty to see what could be done for the security of the College and its property during his absence. In order to preserve the deeds and documents above referred to from being lost or injured in the event of a German advance on Paris, he placed them in safe custody at 95 rue de Sevres, whence they will be removed to a place of greater security should it be necessary.

Since the departure of the Verdun refugees, a faithful servant remains in the College, and Sisters of Charity of the parish of St. Etienne du Mont, with some people under their care, lodge in it, as the lower floors and the cellars furnish greater security against the danger from air-raids and from bombardment than they possess in their own house.

Extrait 4. Extrait du rapport 1918-19

The refugees who have occupied the house since 1916, and to whose occupation is due that it has not been seized for military purposes, are about to return to their home at Verdun

Document 9**Titre** Correspondance avec les Ambassades d'Irlande à Paris, Vichy et Berlin (1942-1944)**Cote** A2H 214**Type** : Dactylographié

Sommaire: Ces extraits traitent des demandes d'occupation du Collège et l'usage fait du même pendant la Seconde Guerre Mondiale. La lettre de William Warnock [**Extrait 1**], chargé d'affaires de la légation d'Irlande à Berlin, se lit en liaison avec celle du supérieur à D.R. McDonald, fonctionnaire de la légation d'Irlande à Vichy [**Extrait 3**]. Cette correspondance révèle une demande de convertir le Collège en séminaire ecclésiastique sous la protection de l'archevêque de Paris, cardinal Suhard⁷⁵, en 1942. La province lazariste consulta le comité permanent d'évêques, qui approuva la demande. Cette demande n'aboutissant pas, le supérieur – Patrick Travers - confirme en mars 1944 qu'il avait donné en 1943 l'« autorisation pour que le Collège soit utilisé par la «Commission de Ravitaillement », pour le stockage de denrées alimentaires en cas d'urgence » Le supérieur explique qu'il avait donné son accord à cet objectif pour deux raisons : (1) parce qu'il était « humain », et (2) « il ne pouvait compromettre notre neutralité de quelque manière que ce soit. » Les missives de mai 1940 [**Extrait 10**] et de mai 1944 [**Extrait 4**] montrent que la « Défense Passive », organisation consacrée à la protection des populations en cas de guerre,⁷⁶ occupait une partie des bâtiments. Le Collège était aussi un lieu de réception pour des étudiants anciens prisonniers [**Extrait 5**].

Cette série de documents est utile pour démontrer la capacité du Collège de faire converger de multiples intérêts, soit locaux et internationaux, soit religieux et séculiers. L'usage du Collège pour des objectifs outre ceux auxquels il fut strictement affecté impliquait une approbation des évêques irlandais [**Extrait 1**] ou des conseils du gouvernement français, chargé de protéger la source principale du financement du Collège – les fondations irlandaises [**Extrait 8**]. La situation qu'occupait le Collège dans sa communauté locale (5^{ème} arrondissement) attirait l'attention du Mairie, et le supérieur restait en contact avec ses fonctionnaires [**Extraits 2 et 5**]. S'y ajoute les relations entre les administrateurs du Collège et les officiers militaires américains, qui faisaient l'usage du Collège pour accueillir « une centaine de réfugiés de nationalité américaine » pendant les derniers mois de la guerre en 1945[**Extrait 8**]. Ce réseau témoigne de la nette importance du Collège au niveau local et international comme lieu de réception, de charité et d'administration.

Langue: Anglais**Extrait 1**

« 6 February 1942
 Rev Patrick J. Travers,
 Collège des Irlandais
 5 rue des Irlandais
 Paris V

⁷⁵ Emmanuel Célestin Suhard, (1874-1949), archevêque de Paris (1940-1949)

⁷⁶ Elle mettait en place des mesures de protection en cas de [bombardement](#) et pour renforcer l'action des pompiers :

Dear Reverend Father,

Further to my letter of the 15th January, I beg to state that I have received a telegram as follows from the Department of External Affairs:

“Provincial Vincentians referred matter to Standing Committee of Bishops who gave permission for Irish College to be let as ecclesiastic seminary under the protection of Cardinal Suhard for the duration of the war. This course is thoroughly approved by Father Sheedy late Rector who thinks it would be a wise move. During the last war College was handed over to Sisters of Charity for use as hospital. Provincial presumes Father Travers would remain in residence.

Warnock

Extrait 2

Mairie du Panthéon,

Ve Arrondissement

Cabinet du Maire

Paris, le 19.2.1945

Monsieur le Supérieur,

Je vous remercie de bien vouloir mettre à la disposition du Centre d'Accueil les locaux disponibles dans votre collège. Ce qui nous permettra de préparer le retour de nos prisonniers encore en captivité.

J'apprends que vous n'avez pas reçu la lettre que je vous avais adressée voici une dizaine de jours. Et j'ai l'honneur de vous en confirmer la teneur, à savoir que nous vous rendrons les locaux prêts lorsque vous nous en ferez la demande.

Il est bien entendu que nous prendrons en charge les dégradations ayant pu être commises pendant le fonctionnement du Centre d'Accueil.

Veillez agréer etc..

Extrait 3

7 March 1944

Mr D.R. McDonald

Secretary of Legation,

Hotel Gallia

Vichy

Dear Mr. McDonald,

I thank you very much for your letter of yesterday's date. The position in regard to the College premises is that last year I gave permission for the College to be used by the "Commission de Ravitaillement" for the storage of food supplies in case of an emergency – as you will see by the enclosed declaration. I thought this purpose, besides being a humane one, could not in any way compromise our neutrality.

I might mention that when a request was made in 1942 for the use of the College as a seminary the matter was referred by me to the Legation at Berlin. Mr Warnock, having communicated with Ireland, sent me the following reply, dated 6 February 1942 – "Provincial Vincentians referred matter to Standing Committee of Bishops who gave permission for Irish College to be used as ecclesiastical seminary under the protection of Cardinal Suhard for the duration of the war." The people who made the request proceeded no further. From the wording of their reply I doubt if their Lordships could be agreeable to let the College for purely secular purposes.

Moreover, if the building were occupied by the "Ecole Nationale de la France d'outre-mer, it seems to me that, passing out of Irish control, it would be liable to requisitions by any military authority – a thing I would wish to avoid if at all possible.

In view, however, of the stocks of food now housed in the college, I presume the Ministry of Foreign affairs will not press the matter further.

Yours very sincerely,

Patrick Travers

Extrait 4

25 May 1944

His excellency

The minister Plenipotentiary

Legation d'Irlande

Hotel Gallia

Vichy

"Dear Minister

... The whole of the ground-floor of the College with the exception of the kitchen, the chapel, and two small rooms occupied by the Defense Passive, are occupied by the Commission de Ravitaillement. These latter rooms were accorded by friendly arrangement to the Commission de Ravitaillement..."

8B

Titre Occupation américaine et française du collège : correspondance, inventaire du matériel déposé dans chaque chambre et appartenant au collège, état du matériel mis gracieusement à la disposition de la permanence "défense passive" (1er mai 1940-13 juillet 1945).

Cote : A2.n1

Type : Lettres imprimées et dactylographiées, télégrammes.

Langue(s) : Anglais et français

Extrait 4

30 May 1945

Monsieur le chef du Vème Secteur
Défense Passive
5, rue des Irlandais
Paris V

Monsieur le Chef,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai été rappelé en Irlande par Leurs Excellences les Evêques Irlandais pour consultations sur des questions relative au Collège des Irlandais, 5 rue des Irlandais, Paris. J'ai reçu des instructions de fermer le Collège pendant mon absence, c'est-à-dire, à partir du 15 juillet. En ces circonstances je vous prierai de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour faire évacuer les locaux occupés actuellement par la Défense Passive au Collège avant le 15 juillet prochain. Veuillez agréer, Monsieur le Chef, l'assurance de ma haute considération.

Supérieur.

Extrait 5

Préfecture de la Seine

Mairie du 5^{ème}

Cabinet du Maire

Paris, le 4.6. 1945

Monsieur le Supérieur

J'ai pris bonne note de votre lettre du 30 mai m'avisant qu'étant obligé de vous rendre en Irlande nous devons fermer le Collège avant le 15 juillet.

J'attire votre bienveillante attention sur les difficultés que cet état de choses va créer : les prisonniers ne seront pas encore tous rentrés, et de plus nous allons être chargés dans le 5^{ème} de l'accueil d'une très grosse partie d'étudiants anciens prisonniers.

C'est pourquoi j'ai demandé à Monsieur Darfeuille de bien vouloir entrer en relations avec vous afin de rechercher avec vous si un arrangement est possible, ce qui me rendrait les plus grands services

Toutefois, au cas où cela ne serait pas possible, je vous donne l'assurance que le nécessaire sera fait en temps voulu. Je tiens à vous remercier une fois de plus de tout ce que vous avez bien voulu faire pour le retour de tous nos absents.

Le Président du C.L.L

Maire

Extrait 6

Headquarters
Seine Section, Com Z
US Forces, European Theatre

10 July 1945
Rev Patrick J. Travers, Rector
Collège des Irlandais
5, Rue des Irlandais
Paris Ve

Dear Father Travers,

Referring to your letter dated 9 July 1945 addressed to Col. Robert P. Hamilton, my assistant Chief of Staff, G-5, I take great pleasure in accepting the loan of your college building for the housing of displaced persons on the terms stated by you.

I would like you express to you the lively sense of appreciation of the U.S. Army for this generous gesture made by you on behalf of the Catholic Bishops of Ireland.

Very sincerely yours,
Pleas B. Rogers
Brigadier General, USA
Commanding

Extrait 7

11 July 45
To Lt. Col John Donovan, S
Service of Civil affairs
7, Place Vendôme

Paris

To safeguard me with your army authorities, I should be glad if you would have an inventory made of the furniture and equipment belonging to the College in the rooms, kitchen, etc, to be occupied or used by your people. It would be well to make a declaration to make good on any damage caused through your occupation to those places or furniture. As I expect to leave for Ireland in a few days I should be glad if you would transmit the inventory and declaration to Sister Morris, who is acting as my representative,

Yours very sincerely,
Rector.

Extrait 8

12 July 1945

Ministre de l'éducation nationale to Patrick Travers

Monsieur le Supérieur

Au cours de l'entretien que nous avons eu, hier, au Ministère, vous avez bien voulu me faire part de l'occupation, par une centaine de réfugiés de nationalité américaine, qui auraient succédé à des réfugiés français, de l'ensemble des parties habitables du Collège de la rue des Irlandais.

De vos explications, il résulte que ces locaux n'auraient pas été réquisitionnés, mais seulement mis, en plein accord avec Monsieur le Ministre d'Irlande, à la disposition des réfugiés dont il s'agit.

Il me paraît indispensable pour la sauvegarde des intérêts des Fondations, que vous adressiez à M. le Ministre, sous le présent timbre, avant votre départ en vacances, un rapport précisant les conditions de l'occupation temporaire dont est l'objet le Collège.

A ce rapport pourraient être utilement joints les doubles des documents (dont la nécessité vous apparaîtra comme à moi-même) que vous n'avez pas manqué de faire dresser lorsqu'est intervenu l'accord entre vous et les autorités françaises et américaines.

J'entends parler, par-là, de l'état des lieux qui a dû être établi contradictoirement par les architectes desdites autorités et du collège

Il importe, en effet, que l'état des locaux, à la prise de possession, ressorte très nettement de ce document, de manière qu'aucune contestation ne soit possible à l'occasion du règlement des dommages, réparation et dégradations à la fin de l'occupation.

Il vise également l'inventaire des matériel, mobilier, literie, linge, ustensiles de cuisine etc....lequel a dû être dressé avec la plus grande minutie, étant donné la valeur que représentent tous ces objets à l'époque où nous sommes.

Le mobilier et ce matériel vont être incontestablement abimés, détériorés et usés par un usage plus ou moins long et plus ou moins soigné.

Il faut, dès maintenant, envisager, non seulement les indemnités pour dommages causés, mais aussi les valeurs de remplacement qui peuvent être, vu l'époque, à ce point considérable, que l'occupation à laquelle vous ne pouviez pas décentement vous soustraire, constitue pour les Fondations un événement catastrophique. C'est ce qu'il faut à tout prix éviter, en prenant toutes les précautions désirables, même si elles paraissent excessives et en complétant, au besoin, celles déjà prises, si elles s'avèrent insuffisantes, pour sauvegarder les intérêts dont vous avez la charge.

Le chef du 6^{ème} bureau

M. Piguet

P.S J'ai aussi une préoccupation que vous devez partager vous-même ; au sujet de la question de l'assurance d'incendie. Je me demande si, sans plus attendre, vous ne devriez pas faire une déclaration régulière à la Compagnie d'assurances au sujet du changement survenu à l'affectation de l'établissement. Il ne me paraît pas douteux que l'occupation qui vous est imposée et qui substitue aux élèves que vous dirigez et sur lesquels vous avez tous moyens de surveillance et d'action, des réfugiés français ou étrangers et qui échappent à votre contrôle, doit entraîner une aggravation des risques d'incendie.

Il ne faudrait donc pas, qu'en cas d'incendie, la Compagnie puisse vous opposer la moindre déchéance et se refuser, par suite, au paiement de toute indemnité. Ce serait un désastre pour les fondations.

La question est suffisamment importante pour que vous consultiez d'urgence votre assureur conseil et fassiez, d'accord avec lui, tout le nécessaire auprès de la Compagnie d'Assurances Incendie.

Extrait 9 (copy)

13 July 1945

« M. M. Piguet

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée 12 courant. En réponse je vous assure que j'ai pris bonne note de toutes les indications que vous avez bien voulu m'indiquer. Je prends toutes les dispositions nécessaires pour sauvegarder les intérêts du Collège en mon absence. Veuillez agréer, M. Piguet, l'assurance de mes sentiments dévoués. »

Extrait 10

Etat du Matériel

Mis gracieusement à la disposition de la permanence

“ Défense passive”

Par Monsieur le Directeur du Collège des Irlandais

Grandes tables.....cinq

Petite table dactylo.....une

Chaises.....quarante deux

Pris en charge à Paris, 1^{er} mai 1940

Le Chef du Vème secteur Défense passive

Signé

Bibliographie

Recueil des principales circulaires des supérieurs généraux de la Congrégation de la Mission, 3 vols. Paris: Georges Chamerot, 1877-1880.

Annales de la Congrégation de la Mission et de la compagnie des filles de la Charité. Paris: 1833-1963.

Bonnefont, Jean-Pierre. « *Ambulances internationales et privées* ». Paris : Bureau de l'Union médicale, 1871.

Coste, Pierre. *Monsieur Vincent, Le grand saint du grand siècle*. 3 vols. Paris: Desclée, 1934.

_____. *Saint Vincent de Paul: Correspondance, Conférences, Documents*. 13 vols. Paris: Édition Librairie LeCoffre, 1920-1925.

M. Guivarc'h: *Chirurgie et médecine pendant la guerre et la Commune: 1870-1871 : un tournant scientifique et humanitaire*. Paris : L. Pariente, 2006.

Janick, Julienne, « Les Irlandais dans le conflit franco-prussien : vers une renaissance des brigades irlandaises ? », *Revue historique des armées*, 253, 2008, 66-73.

Mezzadri, Luigi, et José Maria Román. *The Vincentians, A General History of the Congregation of the Mission*. Rédacté par Joseph E Dunne and John E. Rybolt. Traduit par Robert Cummings. New York: New City Press, 2009.

Monsabré, Jacques. « *Pour l'Irlande* ». Allocution prononcé dans l'Eglise de la Madeleine à Paris le 18 avril 1880 par le P. Monsabré. Paris : Librairie Liturgique Catholique E. et A. Lesort, 1880.

G. Moran, "John Miley and the Crisis at the Irish College, Paris, in the 1850s", *Archivium Hibernicum*, Vol. 50, (1996), 113-126.

Stover, Justin Dolan. « Witness to War: Charles Ouin-la-Croix and the Irish College, Paris, 1870-1871 », *Études irlandaises*, 36-2, 2011, 21-38.

Taithe, Bertrand. *Defeated flesh: welfare, warfare and the making of modern France*. Manchester : Manchester University Press, 1999.

Travers, Patrick. "Some Experiences During the War Years: The Irish College in Paris 1939-1945," *Colloque, Journal of the Irish Province of the Congregation of the Mission*, n.18 (Autumn, 1988).